



Étaient présents :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

**Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 8 - Compte Administratif 2023

Délibération n° 007561

8 Compte Administratif 2023

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	06/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

L'adoption du Compte administratif par le Conseil municipal marque la clôture budgétaire de l'exercice écoulé. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant (sauf en 2020 où la date avait été repoussée au 31 juillet), avec une présentation au préalable du Compte de gestion du comptable.
Le Compte administratif présente les réalisations en dépenses et en recettes de l'exercice n-1.

L'adoption du Compte administratif est donc l'occasion de revenir sur l'action de la Collectivité au cours de l'année précédente.

Si l'on ne doit garder qu'un seul mot de l'année 2023, sans doute est-ce celui de « mobilisation ».

Tous les signaux étaient pourtant au rouge, que ce soit celui de l'inflation, particulièrement forte l'année dernière, à près de 5 %, celui de la facture énergétique, en forte hausse pour l'ensemble des acteurs de la société, mais aussi un contexte international lourd, prompt à exacerber les haines et les tensions, et des impacts de plus en plus évidents et visibles du réchauffement climatique, 2023 ayant été l'année la plus chaude enregistrée dans le monde.

Ce contexte, qui aurait pu être un frein, a été pourtant le catalyseur, tant de la capacité de résilience de notre ville, forte de son dynamisme et de sa créativité, mais aussi du caractère indispensable d'une action publique de proximité, d'accompagnement et d'anticipation.

Face aux bouleversements que nous connaissons, face aux contraintes renforcées, cette action n'est pas une option ni une position dogmatique.

C'est un impératif, et le rôle de l'action municipale de moteur, de réinvention d'un nouveau modèle de vie et de ville, est d'autant plus incontournable qu'elle est un outil de cohésion sociale et sociétale. Rappelons que ce sont avant tout les plus vulnérables qui sont touchés par les crises.

L'Analyse des Besoins Sociaux 2023 montre clairement les besoins d'accompagnement, que ce soient en matière de prévention des risques sociaux, d'accès aux services et aux soins, d'habitat, de lutte contre le réchauffement climatique : la réduction des inégalités, quelles qu'elles soient, sociales, sociétales, territoriales, est un prérequis de la cohésion et un moteur de la transition.

En 2023, la Ville s'est ainsi pleinement mobilisée, avec force, détermination et constance, pour répondre en profondeur aux besoins du quotidien, améliorer la vie des Bisontines et des Bisontins, adapter la Ville au changement climatique et développer l'attractivité, autour des 4 axes du programme municipal :

- ✓ Anticiper, adapter, agir pour le climat et le vivant, en réponse au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité,
- ✓ Faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins en activant les solidarités et la citoyenneté,
- ✓ Favoriser le dynamisme et la vitalité de Besançon et encourager l'économie locale,
- ✓ Impliquer les habitants et soutenir les associations bisontines.

Ces axes du programme municipal, qui président à la construction des budgets successifs, ont également guidé et impulsé l'action tout au long de l'année 2023.

Les résultats sont clairement au rendez-vous, comme en témoigne le Compte administratif 2023, avec des engagements strictement tenus et calibrés au plus près des besoins.

Dans un contexte où la facture énergétique a bondi de près de 3,5 M€ entre 2021 et 2023, soit + 62 % en 2 ans, malgré le plan de sobriété mis en place dès 2022 et les mesures ponctuelles d'atténuation décidées par l'Etat, **la Ville a clairement refusé le repli et a au contraire choisi d'accélérer encore la réalisation du programme municipal.**

Avec 208,1 M€ de dépenses réalisées au total, soit 570 000 € par jour pour Besançon et ses habitants, en hausse de 11 M€ par rapport à 2022, elle a confirmé son attachement au service public, via un fonctionnement de plus de 149 M€, mais aussi son action en faveur du dynamisme et de la vitalité, par la réalisation de son grand programme d'investissement au service du Climat et de la Solidarité.

Ce sont ainsi près de 46 M€, qui ont été investis en 2023, soit 6 M€ de plus que l'année précédente, tout en se désendettant de plus de 2 M€.

Parallèlement, la Ville a fait le choix fort, et complexe dans ce contexte, de poursuivre la stabilité des taux de fiscalité, pour la douzième année consécutive.

Ce qui l'a permis, alors que de nombreuses collectivités fermaient des équipements, augmentaient les taxes et renonçaient à des pans entiers d'intervention, c'est la solidité de sa situation financière, tout autant que sa capacité à anticiper et à résister aux chocs externes pour se réinventer en continu.

Ce sont des forces indispensables pour mener à bien la transformation de notre ville, pour la justice sociale, la lutte contre les inégalités, pour le climat, pour la qualité de vie et pour l'emploi, autant d'axes qui impulsent la mobilisation quotidienne des élus et agents municipaux.

Le Compte administratif 2023 fait ainsi le bilan chiffré de ce que chacun peut voir dans son quotidien : des engagements tenus malgré les contraintes, des avancées variées et nombreuses, des projets stratégiques comme des projets de proximité réalisés, pour une ville vivante et adaptée, qui cultive sa proximité, son dynamisme, son attractivité, et pour une ville respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Le rapport du Compte administratif 2023 s'articule comme suit :

- I. Les résultats financiers et les projets menés en 2023
 1. Les résultats financiers
 2. La transformation de la Ville
- II. Les données budgétaires du Compte administratif 2023
 1. Les résultats du budget général
 2. Les résultats du budget principal
 3. Les résultats des budgets annexes

I. LES RESULTATS FINANCIERS ET LES PROJETS MENES EN 2023

1. Les résultats financiers

1.1. La stratégie financière de la Ville de Besançon

La stratégie financière de la Ville de Besançon a été renouvelée à l'automne 2020, pour le mandat.

Si les crises successives, sanitaire d'abord, puis inflationniste et énergétique ensuite, ont pu modifier certains postes de manière conjoncturelle, les objectifs et les valeurs portées et défendues au travers de la stratégie financière restent les mêmes, permettant d'installer le mouvement de transformation de fond dans la durée, et répondre ainsi aux enjeux de Solidarité et du Climat.

Une stratégie financière, pourquoi faire ?

La stratégie financière vise à maintenir dans la durée une situation financière saine tout en garantissant la mise en œuvre du programme municipal.

Elle permet donc de sortir du cadre strictement annuel du budget, pour s'inscrire dans la durée, piloter, prévoir, anticiper autant que possible : c'est donc en cela un outil à la fois de planification et de réactivité.

La stratégie financière est dès lors un **instrument de la résilience** : elle permet à la fois que l'action de la Ville s'inscrive dans la durabilité, et donc qu'elle soit robuste et pérenne, tout en permettant de réagir, rebondir, réorienter si besoin en cas de crise ou d'impacts financiers importants, qu'ils soient d'ailleurs favorables (avec la volonté d'utilisation de tous les leviers possibles pour accentuer l'élan) ou défavorables.

La recherche du plus juste équilibre

Les budgets des collectivités sont obligatoirement équilibrés, avec notamment :

- Un équilibre entre recettes et dépenses par section, fonctionnement et investissement, la section d'investissement pouvant bénéficier d'un financement par l'épargne (différentiel entre les recettes et les dépenses) déagée par la section de fonctionnement.

A noter que cette séparation en section si elle est comptablement obligatoire, est moins nette dans la réalité, et d'autant plus dans le cadre de l'approche globale que nous défendons : ainsi, des travaux d'investissement peuvent générer des économies de fonctionnement, par exemple en matière d'énergie. Inversement, les projets d'investissement peuvent générer des besoins en ingénierie et donc en personnel (fonctionnement).

- La couverture du remboursement des emprunts par des recettes propres, pour ne pas emprunter pour rembourser sa dette.

On voit dans ses principes l'injonction à trouver **un équilibre qui soit à la fois global, cohérent, juste et porteur de sens.**

Pour cela, la stratégie financière de la Ville vise à appréhender, au service des objectifs fixés par la feuille de route municipale, l'ensemble des leviers d'actions, en dépenses et en recettes, chacun de ses leviers étant lui-même la traduction d'une vision politique, pour le développement du territoire et la qualité du service public.

Le sens de la stratégie financière de la Ville est aussi de porter **une gestion plus moderne des finances locales, qu'on pourrait dire « raisonnée », c'est-à-dire adaptée au contexte, et inscrite dans la soutenabilité**, par opposition à la gestion dite « en bon père de famille » en droit civil, dépassée à tous les titres, qui continue bien souvent, et notamment au niveau national, à imprimer son empreinte sur la façon d'appréhender les budgets locaux...

Au niveau national, et comme en témoignent les débats actuels sur la réduction de la dette autour du seul prisme de recherches d'économies, la dépense publique est bien souvent montrée du doigt comme défavorable et improductive par essence.

Cette gestion raisonnée des finances locales que nous défendons à l'inverse, a pour vocation à mettre en lumière avant tout le juste équilibre, la cohérence des calibrages, la nécessité de raisonner de manière globale en recettes et en dépenses, mais aussi de ne jamais perdre de vue la finalité de cette dépense et le coût à terme de la non-dépense.

La dépense publique, tout particulièrement locale, c'est du service de proximité, c'est de l'animation et du dynamisme dans nos villes, c'est de la qualité de vie pour nos habitants, c'est favoriser l'accès à tous aux droits, c'est du développement économique pour l'emploi, c'est de l'anticipation pour transformer nos cadres de vie et préparer la transition.

La dépense publique d'aujourd'hui, mais aussi l'emprunt d'aujourd'hui, à condition qu'ils soient calibrés au plus juste et orientés vers la transition, sont des leviers contre la fracture sociale et environnementale, autant de « murs » que nous devons briser dès à présent, sous peine de coûts humains et financiers extrêmement conséquents pour l'avenir.

C'est dans cette équation complexe que l'on voit toute la difficulté d'une stratégie financière, équation que la logique des ratios financiers nationaux et du seul prisme du désendettement peine d'ailleurs à intégrer et retranscrire :

- Moins de recettes de fonctionnement, c'est moins de fiscalité ou de recettes tarifaires, mais c'est moins de ressources pour faire fonctionner la collectivité et moins d'épargne / d'autofinancement pour investir, et donc plus d'emprunt et donc plus de besoins à terme de recettes pour le rembourser ;

- Moins de dépenses de fonctionnement, c'est moins de service au public, moins d'entretien de notre patrimoine et donc plus de risques de fracture sociale à court et long terme, mais aussi plus d'épargne pour investir et donc moins d'emprunt.

- Moins d'emprunt, c'est moins d'investissement, moins de dynamisme pour le territoire, moins de marchés pour les entreprises, moins de réhabilitation de notre patrimoine, moins de travaux d'économies d'énergie et donc plus de dépenses de fonctionnement...

L'essence d'une stratégie financière, et particulièrement celle qu'a retenue la Ville, c'est de faire de cette difficile équation de l'équilibre budgétaire un cercle vertueux et de cohésion.

Tel est le sens de la stratégie financière que nous avons collectivement retenue.

- ✓ **Premier axe de la stratégie financière de la Ville, le déploiement d'un plan massif d'investissement Climat-Solidarité (avec un objectif global d'investissement moyen de plus de 40 M€ par an).**

⇒ **Les objectifs :**

Il a en effet été décidé en 2021 d'augmenter sur toute la durée du mandat le niveau d'investissement par rapport à la trajectoire initiale, de l'ordre de 10 M€ par an en moyenne, notamment pour accélérer la rénovation énergétique des écoles, des crèches et des bâtiments municipaux, la lutte contre la chaleur et pour la protection de la biodiversité, les économies d'énergies et les énergies renouvelables, les équipements de proximité et de solidarité...

Malgré les contraintes nouvelles, cet objectif est confirmé annuellement.

Cet effort d'investissement répond à des besoins prégnants, au-delà même de l'urgence à répondre à l'enjeu écologique et climatique :

- **tout d'abord, soutenir l'emploi, les filières locales et la transformation de l'économie**, du fait du rôle moteur de l'investissement dans le développement économique ;
- **assurer ensuite un dynamisme et un renouvellement de la Ville**, car une ville qui investit est une ville en mouvement ;
- **procurer des améliorations immédiates**, en ce qui concerne les rénovations, énergétiques notamment, du patrimoine municipal, en termes de confort pour les usagers et le personnel ;
- **permettre, enfin, de faire baisser les coûts de fonctionnement** (dont le principal est l'énergie) et à terme, donc, de consolider les ratios d'épargne de la collectivité.

⇒ **Les leviers :**

Plusieurs leviers en recettes, qui sont aussi des axes d'optimisation, sont mis en place pour accompagner cet effort exceptionnel d'investissement :

- **Tout d'abord, la recherche de financements externes** qui représente un axe prioritaire, non seulement financier mais également pour la capacité de notre territoire à porter des projets partagés et exemplaires,
- **La mise en place, ensuite, d'un schéma directeur immobilier** permettant des recettes de cessions de patrimoine, en parallèle d'une optimisation de la gestion et de l'occupation des locaux municipaux,
- **Le maintien d'un autofinancement suffisant** (niveau d'épargne dégagé par le fonctionnement) pour soutenir le rythme de notre investissement en maîtrisant le recours à l'emprunt.

L'autofinancement minimal, qui s'apprécie avant tout en tendance, est défini pour la Ville par un niveau d'épargne nette (épargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement, déduction faite du remboursement du capital de la dette) devant couvrir au minima les travaux récurrents d'investissement, soit un minimum de 11 M€ : cet indicateur vise à s'assurer que la Ville n'emprunte pas annuellement pour des travaux récurrents ce qui engendrerait une spirale à la hausse de l'emprunt.

Toutefois, les besoins toujours croissants en travaux récurrents (dits tranches annuelles ou investissements de proximité), mais également les taux d'intérêts de la dette plus élevés, incitent à aller au-delà de cet indicateur minimal en optimisant le niveau de l'épargne nette.

En parallèle, la prospective prévoit donc un recours accru à l'emprunt adapté aux besoins, maîtrisé et soutenable, d'autant plus possible que la Ville est faiblement endettée (à fin 2023, la Ville a une capacité de désendettement de 3,1 années, le seuil d'alerte national étant de l'ordre de 10 ans).

L'emprunt est une ressource d'investissement à la fois durable (car elle répartit la charge sur les générations qui utiliseront les équipements) et raisonnée car c'est un outil de transition, et elle doit non seulement être mobilisée pour franchir le mur d'investissement nécessaire à la lutte contre le réchauffement climatique, mais également être reconnue comme telle.

C'est d'autant plus essentiel que la Ville a mis en place, suivie de nombreuses autres villes en France, le questionnaire de Responsabilité Sociale et Environnementale auprès des établissements bancaires, qui permet **d'enrichir la notion de dette de critères extra-financiers, non seulement par son affectation, mais également par les origines des financements.**

- ✓ **Deuxième axe, le déploiement d'une stratégie financière garantissant la mise en œuvre des engagements du programme municipal et la sécurité financière de la Ville de façon durable.**

⇒ **Les objectifs :**

La stratégie financière a pour objectif que les choix en dépenses, qui constituent un des pivots de la prospective, soient mis en adéquation de la façon la plus affinée possible avec le niveau des recettes de fonctionnement, pour garantir non seulement la sécurité financière, mais également la sécurité du service rendu et la garantie de la mise en œuvre des engagements du programme municipal, en parallèle d'une **maîtrise fiscale et tarifaire**.

Cela passe par :

- ✓ **un objectif de stabilité des taux de fiscalité communaux confirmée en 2023 (et 2024), conformément aux engagements municipaux**, comme depuis 2011 et depuis 2009 pour la taxe d'habitation.

Dans un contexte où la revalorisation forfaitaire appliquée au niveau national a été particulièrement élevée (+ 7,1 %), car calculée en fonction de l'inflation, revalorisation qui a également porté le dynamisme du produit fiscal pour la Ville, il paraissait important de ne pas ajouter à cette évolution une hausse des taux.

Ce n'est pas le choix de toutes les collectivités : en 2023, 14 % des communes ont augmenté leurs taux et même 19 % dans la strate des communes de plus de 100 000 habitants.

- ✓ **une vigilance constante quant à la maîtrise du fonctionnement et un calibrage au plus juste des dépenses**, pour donner les conditions d'un maintien de l'autofinancement au service de l'investissement, tout en préservant une situation financière sécurisée.

⇒ **Les leviers :**

Malgré les crises successives, la Ville a choisi de confirmer les leviers de sa stratégie financière, de maîtrise du fonctionnement sans renoncer pour autant à la qualité du service public, ni à ses priorités.

Alors que de nombreuses collectivités ont choisi de fermer totalement ou partiellement des équipements, ou d'arrêter certains investissements, la Ville a confirmé son **approche globale de vigilance maintenue quant à l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, calibrées au plus juste.**

Cela a induit une réflexion menée sur l'ensemble des périmètres d'intervention au démarrage de la préparation budgétaire 2023 et tout au long de l'année via les Décisions modificatives, pour calibrer, orienter et ajuster le cas échéant les crédits d'intervention en fonction des priorités et des ressources.

Les différents exemples montrent d'ailleurs que ce n'est pas la seule logique d'économies et de contraintes qui a prévalu, mais bien une logique globale de priorisation politique, de durabilité et de responsabilité, avec des choix aussi diversifiés que :

- **La poursuite et la réaffirmation du plan de sobriété** initié en 2022 et permettant de générer de l'ordre de 1,2 M€ d'économies pérennes en année pleine, avec en parallèle l'accélération du programme de travaux d'économies d'énergie,
- **Un travail en profondeur sur la politique tarifaire**, via des axes de chantiers structurels, non pas dans un objectif purement budgétaire (les recettes issues des tarifs représentant moins de 6 % de nos recettes), même s'il est essentiel de montrer le vrai coût du service public, et notamment les impacts de l'inflation sur celui-ci (le taux directeur général pour 2023 sur les tarifs ayant été équivalent à celui de l'inflation de l'année), mais pour la recherche de

toujours plus d'équité, avec une approche au cas par cas et en développant la tarification sociale.

La refonte de la tarification périscolaire en 2023 a ainsi, par exemple, permis de faciliter l'accès à la restauration scolaire des enfants des familles les plus défavorisées, avec des repas à 1 €, et d'accentuer la progressivité de la tarification.

- **Un premier renforcement de 418 K€ de la subvention au CCAS**, en accompagnement de notre partenaire historique et proche, notamment pour faire face aux augmentations salariales sans pénaliser son action sociale, et préfigurant l'augmentation de plus de 1 M€ au BP 2024,
- **Le choix du versement de la prime exceptionnelle** en matière de ressources humaines en fin d'année pour près de 1,2 M€...

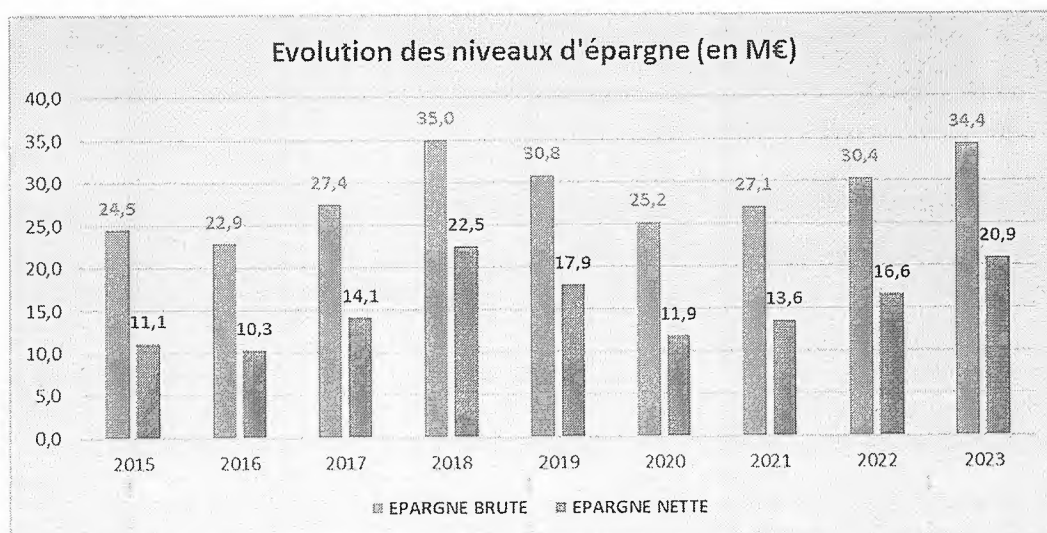
On mesure d'ailleurs la cohérence des choix faits, grâce à la vision pluriannuelle de la prospective, au vu des décisions du Budget primitif 2024, qui poursuivent et amplifient les mouvements de 2023, par exemple en matière de politique sociale et humaine.

1.2. Une situation financière robuste, fiable et ajustée

Après plusieurs années marquées en profondeur par les crises successives, la Ville retrouve une dynamique plus normalisée, quoique atténuée encore par les hausses massives en matière de facture énergétique ou les impacts d'une inflation élevée sur l'ensemble de ses interventions.

▪ La consolidation des niveaux d'épargne

PRECISION METHODOLOGIQUE : dans les graphiques ci-après, et s'agissant d'indicateurs de prospective pluriannuelle, les chiffres sont retraités des cessions, qui, même si elles se réalisent en fonctionnement, se prévoient en investissement.



PM : en 2018, la Ville a perçu une recette exceptionnelle d'indemnité suite à contentieux (6,2 M€).

Une analyse rétrospective des niveaux d'épargne montre clairement la **solidité structurelle de la situation financière de la Ville**, avec un niveau d'épargne soutenu dans la durée, avec toutefois **des baisses relevant de chocs externes**, qui impactent les marges en profondeur.

- **La première, entre 2014 et 2017, liée à la baisse brutale des dotations de l'Etat**, la Ville ayant été ponctionnée à hauteur de près de 23 M€ cumulés;

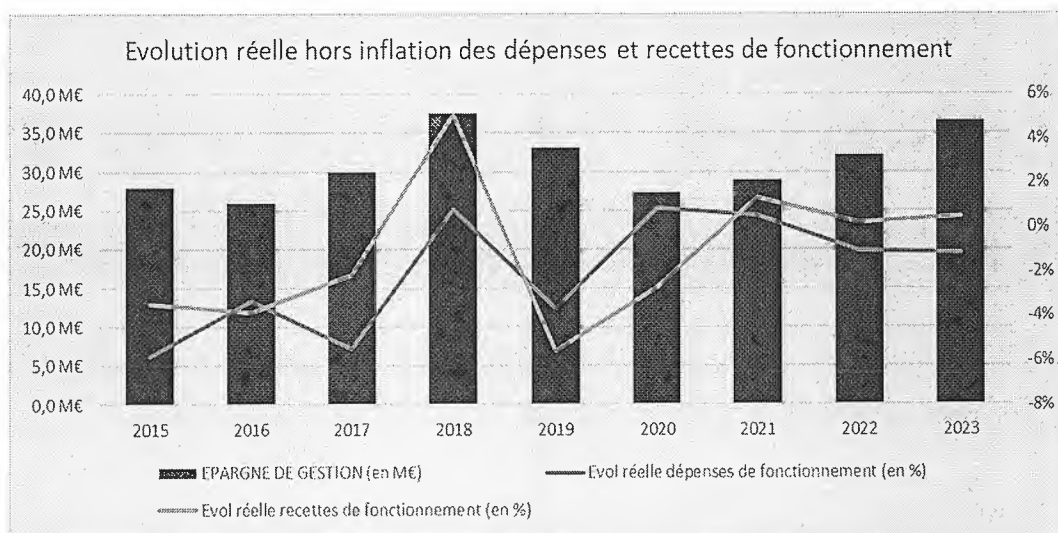
- La deuxième, en 2020 et 2021, du fait de la crise sanitaire, qui avait eu un coût de près de 13 M€ pour la Ville sur ces 2 années : on voit que ce n'est qu'à fin 2023, 4 ans donc après la crise, que la Ville retrouve son dynamisme d'avant-crise, avec un niveau d'épargne supérieur à celui de 2019.

La situation de la Ville à fin 2023 rejoint donc globalement celle des collectivités locales, qui montrent des signes de consolidation, plus particulièrement le bloc communal, tel que présenté notamment par la Cour des Comptes dans son dernier rapport sur la situation des finances locales.

Toutefois, les impacts de ces chocs externes doivent interroger alors qu'on parle aujourd'hui de mettre à nouveau à contribution les collectivités à la baisse de la dette publique nationale.

Car, même s'ils sont conjoncturels au final, ils sont profonds et perdurent au-delà même de la durée de la « crise », et reposent intégralement sur la **capacité de rebond et de maîtrise** des collectivités.

L'analyse de l'évolution réelle, c'est-à-dire retraitée de l'inflation annuelle, des recettes et dépenses de fonctionnement est à ce titre éclairante, d'autant plus dans le contexte actuel d'inflation forte.



Ce graphique montre, d'une part, la maîtrise par la Ville de ses dépenses de fonctionnement sur la durée (-1,1 % hors inflation en 2023), et d'autre part, la réactivité pour une mise en adéquation entre recettes et dépenses, hormis en 2020 où le choix a été fait d'une dégradation volontaire de l'épargne au vu des besoins du territoire.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement a été poursuivie en 2023, alors même que les contraintes étaient plus fortes, et notamment :

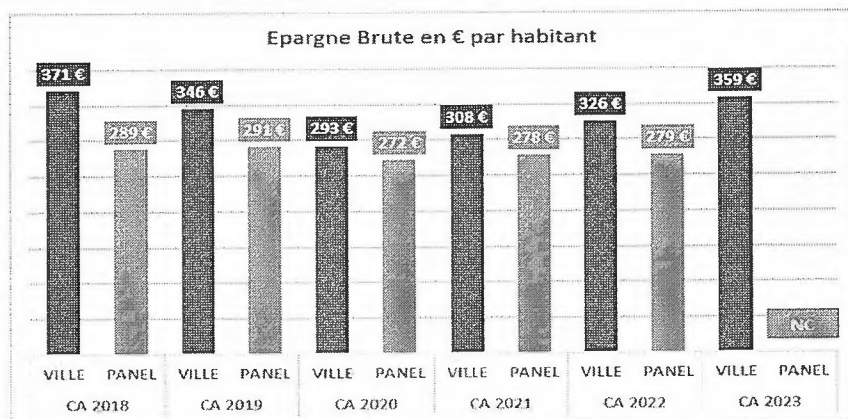
- une hausse très conséquente de la facture énergétique, impactant en année pleine la Ville (+ 1,9 M€ entre 2022 et 2023, et + 3,4 M€ entre 2021 et 2023), mais également de façon générale les particuliers, les associations et les entreprises, **avec qui plus est une difficulté majeure à appréhender l'impact de l'amortisseur Energie dont les règles ont été définies très tardivement même auprès des opérateurs d'énergie ;**
- une inflation de près de 5 %, avec des hausses particulièrement marquées sur des produits comme l'alimentation (+11,8 %) ou le carburant ;
- des nouvelles décisions nationales en matière de ressources humaines, venant s'ajouter à celles de 2022, avec notamment une augmentation du point d'indice de +1,5 %, l'ajout de 9 points d'indice pour les catégories les plus faibles, les hausses successives du SMIC, qui ont représenté au total une charge particulièrement importante, **soit un impact total de l'ordre de 3,3 M€ en 2023.**

Parallèlement, les recettes de fonctionnement de la Ville ont évolué hors inflation de seulement 0,5 % en 2023, ce qui reste particulièrement faible, et nécessitait le maintien de la vigilance quant à nos équilibres, en parallèle d'un objectif d'accélération de l'investissement.

Ce constat appelle en tout état de cause à **toujours plus de vigilance pour l'avenir**, et pour toute réflexion sur une mise à contribution des collectivités à la baisse de la dette publique. Il ne faudrait en effet pas que la bonne situation financière des collectivités, qui repose en grande partie sur leur bonne gestion et la maîtrise de leurs dépenses, ne constitue un alibi facile pour les ponctionner.

Et ce, d'autant plus quand on sait que les collectivités locales réalisent plus de 70 % de l'investissement public et représentent moins de 10 % de la dette publique.

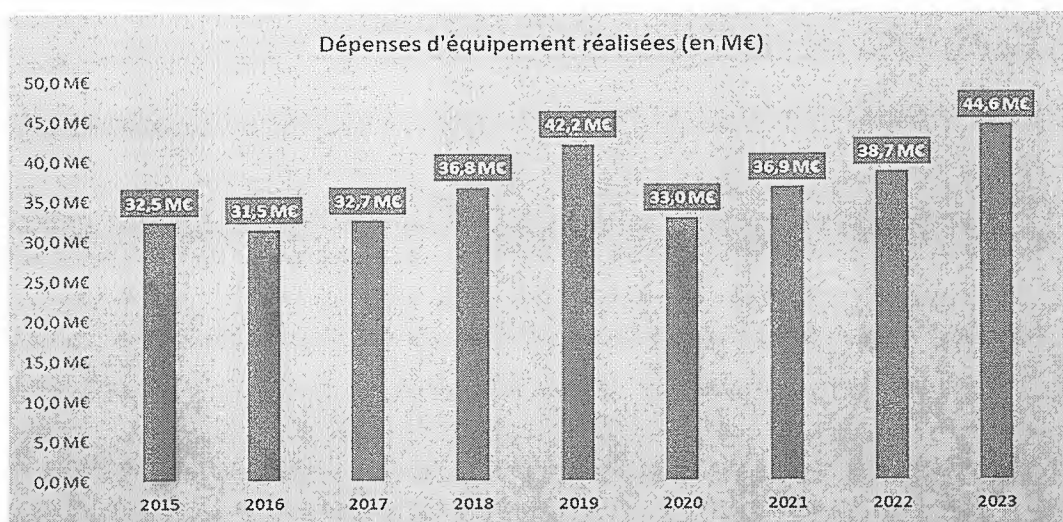
Par rapport à la moyenne des villes comparables (panel de 27 villes de métropole de 100 000 à 300 000 habitants hors communes appartenant aux métropoles de Paris, Lyon, Lille, Marseille), la Ville conserve des niveaux d'épargne supérieurs et plus dynamiques dans leur évolution.



Cette solidité structurelle de l'épargne a permis en 2023 d'accentuer encore l'effort porté sur l'investissement.

▪ La consolidation progressive de l'investissement

Pour mémoire, la prospective prévoyait antérieurement un niveau d'investissement de l'ordre de 32 M€ par an. Ce niveau avait été majoré tout d'abord de 3 M€ en 2020, puis à partir de 2021, cet objectif a été fixé à plus de 42 M€ en ouverture de crédits, dans le cadre du programme en faveur du Climat et de la Solidarité.



En 2023, la Ville a atteint un niveau d'investissement particulièrement élevé à hauteur de 44,6 M€, en hausse de près de 6 M€ par rapport à 2022 et de près de 10 M€ de plus que la moyenne 2015-2019. C'est le résultat de la montée en charge du Plan Pluriannuel d'Investissement, en faveur du Climat et de la Solidarité.

Alors que le volume programmé des dépenses d'investissement augmente significativement, le taux de réalisation ne s'en trouve pas pour autant dégradé, bien au contraire. Celui-ci s'améliore légèrement en se situant à 62,2 % en 2023, soit au même niveau que sur la période 2015-2019 alors même que la programmation a été accrue, témoignant de la mobilisation qui est la nôtre à transformer la Ville.

Autre signe de cette mobilisation, la part des crédits non réalisés à fin 2023 est engagée juridiquement à hauteur de 99 %. Cela signifie que ces crédits (27 M€ au total) ont fait l'objet de commandes fermes ou marchés publics, rendant ces investissements certains pour l'équipement à court terme de notre Ville.

Ce montant élevé de reports s'explique par notre choix d'une gestion hors Autorisations de Programme / Crédits de paiement.

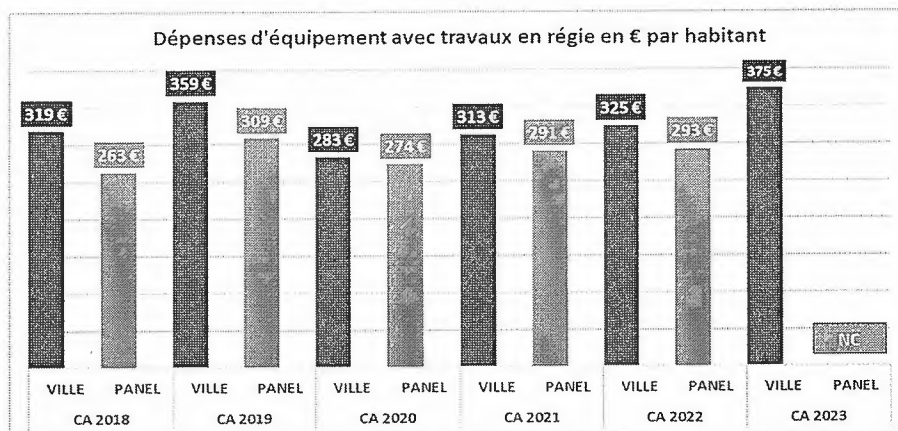
Celle-ci a été privilégiée de sorte que les dépenses engagées figurent bien dans le budget de la collectivité, avec la garantie de leur financement au moment où elles sont décidées et non au moment où l'on projette de recevoir les factures comme cela est fait dans un mode de gestion en AP/CP (avec dans ce second cas, l'obligation de faire simplement apparaître en annexe du Compte administratif le volume des crédits engagés et qu'il faudra pourtant financer à court terme).

Dès lors, la hausse des reports ces dernières années est la conséquence directe et en pleine transparence, de la hausse de notre programmation en investissement, matérialisant une réalisation accrue sur la période du PPI qui dépasse logiquement le cadre de l'année budgétaire.

Ainsi, la Ville garantit, à travers sa gestion financière et son Plan Pluriannuel d'Investissement, non seulement la continuité de ses projets sur plusieurs années, mais assure également que les moyens sont réservés pour les financer dès qu'elle s'engage dans leur réalisation.

C'est le signe de la robustesse de la signature de la Ville. C'est aussi le gage de la transparence et de la sincérité budgétaire auxquelles nous nous sommes engagés auprès de nos concitoyens.

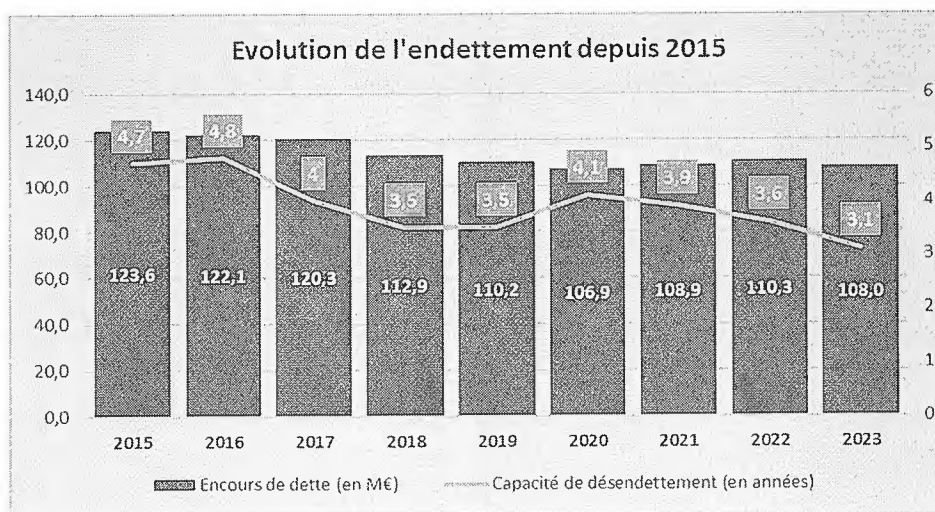
Là encore, comparativement au panel de villes de sa strate, la Ville de Besançon présente une situation, mais également une évolution annuelle, particulièrement favorables, avec un investissement par habitant supérieur à la moyenne.



En 2023, la Ville investit ainsi 50 € de plus par habitant qu'en 2022 et 82 € de plus par habitant que sa strate en 2022, soit, rapporté au nombre total d'habitants, 10 M€ de plus que les villes équivalentes.

Cette hausse forte des dépenses d'équipement de près de 6 M€ en faveur de l'équipement est d'autant plus notable qu'elle s'est accompagnée d'un désendettement de - 2,3 M€.

- La baisse de l'endettement en 2023



Avec une levée d'emprunts à hauteur de 11,2 M€ (contre 15,1 M€ en 2022), et un remboursement de capital de 13,5 M€, la Ville s'est désendettée en 2023, de 2,3 M€.

Conjugué à une hausse de l'épargne brute, cela aboutit à une nouvelle baisse de la capacité de désendettement, qui se situe à 3,1 ans en 2023.

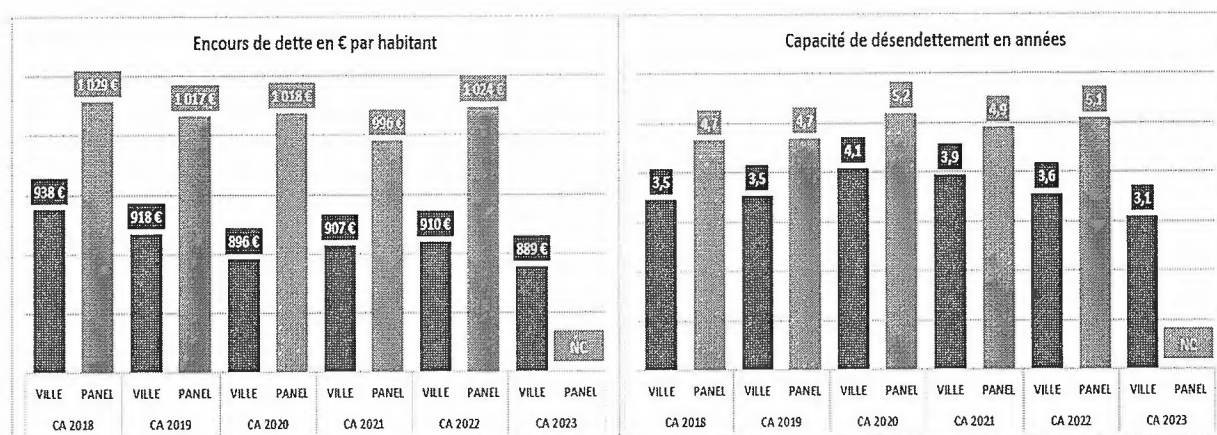
Cette situation d'endettement maîtrisé (l'encours de dette étant aujourd'hui inférieur de 15,6 M€ à celui de 2015) constitue un atout à plusieurs titres :

- Sur ce mandat, la Ville a ainsi emprunté principalement en 2021 et 2022, lorsque les taux étaient bas, ce qui lui permet de mobiliser en 2023 et 2024 son fonds de roulement, en

complément de recettes de subventions et de cessions tout en se désendettant en plein contexte de taux élevés.

- Ce faible endettement est également un atout pour bénéficier de taux favorables, tout autant que d'offres diversifiées, auprès des établissements bancaires pour l'avenir, car il témoigne à la fois de la robustesse de sa situation financière et de sa capacité de réaction. A fin 2023, la Ville a un taux moyen pondéré d'encours de dette de 2 %.

La Ville est ainsi moins endettée que les villes de sa strate, de 135 € de moins par habitant, soit rapporté au nombre d'habitants 16 M€ de moins d'encours que les villes comparables, avec un ratio de capacité de désendettement plus favorable.



Le Compte administratif 2023 témoigne donc, par ses résultats financiers, de la robustesse de la situation financière de la Ville, ainsi que de la fiabilité et la soutenabilité de ses engagements.

2. La transformation de la Ville

Dans le contexte particulièrement complexe de 2023, la Ville de Besançon a marqué sa volonté forte, celle d'être le moteur de la transformation de son territoire, en l'accompagnant dans la voie de la transition et de la résilience. A travers la réalisation de son budget, la Ville souhaite contribuer à répondre aux besoins du quotidien des Bisontines et Bisontins, tout en préparant l'avenir.

Pour cela, la Ville s'est inscrite, en 2023 comme les années précédentes, autour **des 4 priorités fortes du programme municipal**, se traduisant chacune à travers des réalisations concrètes et fidèles aux engagements pris.

- **Les projets menés**

- ✓ **FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE DES BISONTINES ET DES BISONTINS EN ACTIVANT LES SOLIDARITES**

PREMIER AXE, L'EDUCATION ET LA JEUNESSE.

L'éducation est un pilier essentiel de la cohésion, de l'épanouissement et la construction de la citoyenneté. Avec 7 900 élèves répartis sur 63 écoles, c'est un enjeu majeur dans lequel la Ville s'investit fortement.

L'année 2023 a vu l'accélération du plan pluriannuel de réhabilitation en faveur de nos écoles et crèches. Rappelons que 60 M€ sont prévus sur la période du mandat à ce titre. L'objectif est d'améliorer le confort, notamment thermique, pour les élèves et les personnels, par des projets menés en concertation et au plus proche des besoins.

Ce ne sont ainsi pas moins de 4,4 M€ qui ont été dépensés sur le plan écoles et crèches en 2023, soit près de 10 % de notre investissement total.

Les travaux sont finalisés sur les écoles maternelles **Boulloche, Kennedy, Kergomard et Ferry**. Une seconde phase a été engagée sur l'école **Viotte**. Les études sur les réhabilitations plus lourdes d'établissements (**écoles des Vieilles Perrières, Paul Bert, Jean Macé, Condorcet et Champagne**) se sont également poursuivies, avec 0,5 M€ réalisés, ainsi que sur les **crèches de Saint-Ferjeux et des Orchamps** pour près de 0,3 M€.

Près de 0,2 M€ ont été également consacrés à la sécurisation et à l'amélioration de l'espace extérieur de la crèche de Montrapon.

En complément de ces grosses réhabilitations, **1,9 M€ ont été affectés en 2023 aux travaux de proximité dans les écoles et les crèches**, auxquels se sont ajoutés 0,3 M€ pour le développement de « l'école numérique ».

Sur l'année 2023, a été également réaménagée et végétalisée la cour de l'école Kergomard, en lien avec la livraison du nouveau bâtiment à ossature bois et toiture végétalisée, ainsi que celle de l'école Pierre et Marie Curie.

En 2023, 500 K€ supplémentaires comme les années précédentes ont été spécifiquement dédiés au Budget à **une nouvelle phase de consolidation des capacités de la restauration scolaire**, notamment par l'accentuation des efforts réalisés pour l'attractivité du métier d'animateur périscolaire, dont la vacance constitue un des freins importants aujourd'hui à l'accueil des enfants, mais également par l'amélioration de la qualité de l'alimentation.

60 % des élèves inscrits dans nos écoles à la dernière rentrée scolaire ont été accueillis dans nos cantines (contre 52 % en début de mandat) et nous avons proposé des repas à 69 % EGAlim dont 44 % de bio (comprenant 20 % de bio local), soit largement au-delà de la réglementation. Cette action participe au développement d'une filière agricole de proximité et de qualité. Le budget alimentation a représenté en 2023 plus de 2 M€.

Le plan sanitaire et d'amélioration de la restauration scolaire a été en parallèle finalisé, ce qui a permis de préparer les futurs chantiers, au premier rang desquels le nouveau restaurant scolaire à l'école Fourier.

La Ville s'est également largement impliquée, au sein d'un dialogue mené dans le cadre d'Ateliers Participatifs, dans la construction et l'organisation du **Projet éducatif de territoire (PEDT) 2024-2026** autour de 5 priorités (parentalité, éco-citoyenneté, vivre et apprendre ensemble, réussite éducative, accueil des enfants à besoins particuliers).

Cette vision globale du projet éducatif s'est concrétisée en parallèle par des actions aussi diversifiées que **l'apaisement des circulations aux abords des écoles et la sécurisation des parcours piétons, l'ouverture d'unités spécifiques** dans certaines écoles pour mieux accueillir les enfants en situation de handicap, en parallèle des formations prodiguées à nos 450 animateurs périscolaires, **le renforcement des ateliers de parentalité**, ou encore le **développement des parcours culturels**, auxquels la Ville consacre annuellement plus de 200 K€ hors temps de travail des agents, et qui ont été étendus aux écoles maternelles de Planoise, bénéficiant à plus de 80 % des élèves de moyenne et grande section.

Le label 100 % Education artistique et culturelle décerné à la Ville par le ministère de la Culture est venu d'ailleurs récompenser le travail réalisé dans ce cadre.

70 K€ ont été réalisés enfin pour **le renouvellement des aires de jeux publiques dans les écoles et quartiers.**

La nouvelle aire de jeux du parc Boichard aux Tilleroyes a été réalisée en juin 2023, avec des installations ludiques en bois, pour améliorer le cadre de vie du quartier, tout en renforçant le lien avec la combe grâce à des cheminements recouverts en copeaux de bois issus des forêts bisontines.

Au-delà de l'éducation, Besançon est une ville qui se construit par et pour la jeunesse.

Avec un quart de la population bisontine qui a moins de 20 ans, plus de 25 000 étudiants et une Université qui célèbre ses 600 ans d'existence, la jeunesse est une vraie dynamique tout autant qu'un capital pour l'avenir.

Besançon a d'ailleurs obtenu en 2023 la 1^{ère} place du palmarès de la qualité de la vie étudiante établi par le magazine « l'Etudiant ».

Le Campus de la Bouloie se transforme en profondeur. En parallèle des chantiers menés par Grand Besançon Métropole, la Ville s'investit dans la réalisation du **Jardin Botanique**, dont l'ouverture est prévue cette année : les travaux se sont accélérés en 2023 avec la création des 1 160 m² de serres aménagées. **1,8 M€** ont été réalisés dans ce cadre.

La Ville s'attache également à mettre en réseau tous les acteurs de la jeunesse, afin de faciliter la vie des jeunes et leur parcours.

Les travaux ont été engagés à l'été 2023 pour créer le **Tiers-lieu Jeunesse au centre Pierre Bayle** pour une ouverture prévue début 2025, en associant les acteurs du Réseau Jeunesse pour proposer un lieu destiné à la jeunesse de tous les quartiers et adapté à ses besoins.

La grande consultation lancée en 2022 auprès des 12-25 ans « Etre jeune à Besac » a permis des échanges approfondis sur les besoins de la jeunesse pour bien vivre à Besançon. Cela a été complété par le déploiement à l'été 2023 d'une communication spécifique à destination de la jeunesse à partir des réseaux sociaux, pour améliorer la lisibilité de nos actions, mais également par l'organisation du **festival « Ici c'est Besac »** qui a rassemblé 1 000 participants en provenance de tous les quartiers à la piscine Chalezeule fin août 2023.

A la Citadelle, s'est tenue la 4^{ème} édition de Citamix, durant laquelle 17 étudiants ont travaillé à la conception d'outils pour mettre en valeur trois sites régionaux inscrits au patrimoine mondial.

En parallèle, le CCAS, mais également la Ville, sont vigilants quant aux besoins des jeunes, par exemple **en matière de santé, et notamment de prévention des addictions, de mobilité, d'aide**

alimentaire pour les jeunes en situation de précarité, mais également d'accès à la culture ou au sport.

DEUXIEME AXE, LA POLITIQUE HUMAINE ET SOCIALE

Dans un contexte où l'inflation, mais également les hausses extrêmement conséquentes de la facture énergétique, ont impacté tant les entreprises que les ménages et les associations, mais aussi dans un cadre de résurgence de tensions et de haines intolérables, **la lutte contre la fracture sociale et pour que chacun ait accès aux droits est un enjeu de cohésion incontournable.**

Dans le cadre de l'analyse annuelle des besoins sociaux des Bisontins, **le CCAS a poursuivi les actions développées dans son projet social 2022-2026.** Pour la première fois, une partie du projet a été co-construite avec 150 associations d'aides sociales.

La Ville a très largement contribué à la politique sociale portée par le CCAS en octroyant **une subvention annuelle de 10,3 M€, en augmentation marquée de 418 K€ par rapport à 2022** (contre environ + 150 K€ les années précédentes), en soutien à ce partenaire incontournable.

La subvention au CCAS représente environ 40 % du budget de celui-ci et 7 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

L'année 2023 a été marquée par l'accent notamment donné sur la précarité énergétique. Le CCAS mène également une politique forte pour améliorer la place des personnes âgées dans notre société. Pour lutter contre leur isolement, des actions ont été menées en 2023 dans le but de favoriser les lieux de rencontres et les moments de partage entre générations.

Les **Rendez-vous de l'Age**, moment phare de débat et de construction collective, soutenu par la Ville de Besançon à hauteur de 100 K€ en 2023, a rassemblé en novembre 1 180 participants autour du thème « rester actifs ».

En mars 2023, le **Forum de l'innovation sociale** conduit par le CCAS a permis de mettre en valeur des actions à destination du grand public sur le thème de la culture.

La Ville a poursuivi son action à l'encontre des discriminations qui menacent le vivre-ensemble, avec un soutien aux associations locales qui œuvrent sur ces questions et des animations de sensibilisation auprès des plus jeunes sur les temps périscolaires et extrascolaires.

L'accueil de jour de La Boutique Jeanne-Antide, situé au cœur du quartier Battant, a bénéficié d'une rénovation et d'une extension de 130 m² (192 K€ en 2023), afin que les équipes d'accueil puissent accomplir leurs missions dans les meilleures conditions.

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), la Ville a développé en 2023, en lien étroit avec les acteurs qui interviennent dans ce domaine, des mesures spécifiques pour favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants, particulièrement autour des thématiques de la culture, la jeunesse, l'insertion professionnelle, le logement et la santé mentale. Près de 300 K€ y ont été consacrés en 2023.

La Ville a par ailleurs lancé un appel à projets à destination des publics en détention ou en situation d'exclusion visant à développer l'expérience artistique et culturelle.

L'alimentation est aussi un enjeu de justice sociale, le programme « du local pour tous » a été lancé en partenariat avec le CCAS, GBM et les associations avec l'introduction de produits frais et locaux dans les distributions de l'aide alimentaire.

Une expérimentation de jardin nourricier a été engagée depuis le printemps 2023 sur un espace de 2 000 m² à l'Orangerie municipale, pour une production bio et consommant le moins d'eau possible, avec plus de 4 tonnes de légumes récoltés destinés à la Banque alimentaire.

S'agissant de la politique de la ville, l'année 2023 a été consacrée à la préparation du nouveau Contrat de Ville 2024-2028, tout en avançant sur le volet investissement du **Programme de Rénovation Urbaine**.

La Ville s'est ainsi engagée pour **354 K€ de subventions dans le cadre des programmations 2023 du Contrat de Ville**.

Le quartier de Planoise a poursuivi sa mutation pour permettre une plus grande mixité des fonctions urbaines. Globalement ce sont 180 M€ qui y sont investis par l'ensemble des partenaires. L'enjeu est de faire de Planoise un écoquartier valorisant des atouts préexistants. Il s'agit de co-construire avec les habitants de nouveaux espaces de vie répondant aux enjeux du XXI^{ème} siècle et de la transition.

En 2023, la Ville y a consacré près de 1,9 M€, à la fois pour l'aménagement du nouvel équipement sportif dans les anciens locaux de la Poste avenue de l'Europe, pour les aménagements d'espaces publics, notamment l'esplanade Jean Charbonnier mais également les études pour le futur complexe sportif de Diderot.

Des travaux de voirie ont été conduits en parallèle par GBM sur les secteurs Ile de France, Cassin et Epouisses.

S'y ajoutent 181 K€ au titre des soldes de travaux sur le Programme de Rénovation Urbaine de la Grette, qui a permis la transformation totale du quartier.

2023 a vu également l'aménagement **d'un Espace de vie sociale (EVS) sur le quartier des Hauts de Saint-Claude**, désormais nouveau quartier prioritaire. Ce lieu de proximité, ouvert récemment, vise à favoriser les liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, tout en coordonnant des initiatives associatives et citoyennes.

Aux **Clairs-Soleils**, le Jardin des Lumières a été créé, projet participatif, artistique et collaboratif qui préfigure la requalification qui s'engage de la place des Lumières.

En matière de prise en charge du handicap, la mise en place en 2022 d'un groupe d'experts d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) a permis de renforcer notre expérience dans l'inclusivité. Ce groupe est notamment consulté dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) dont les travaux se sont poursuivis sur 2023 à hauteur de **1,2 M€**.

En termes de communication, les vidéos officielles et les débats budgétaires de la Ville sont doublés en langue des signes et le budget fait également l'objet d'un document en Facile A Lire et à Comprendre, pour un accès à tous de l'information.

Par ailleurs, la Ville a poursuivi activement la réflexion pour faire aboutir dès 2024 l'engagement du projet de **création d'une Maison des femmes** en lien avec les acteurs du domaine. Pour cela, la Ville s'est portée acquéreur en 2023 pour 1,2 M€ des locaux situés rue Jean Wyrsh qui accueilleront ce nouveau site, permettant de proposer un lieu unique d'informations et d'accompagnement à destination des femmes en difficultés.

Dans le domaine de la santé publique, la Ville mène une politique forte de prévention et d'accompagnement, que ce soit en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de surveillance de la qualité de l'air, de lutte contre les perturbateurs endocriniens, de vaccination, avec également en 2023 un renforcement des thématiques transversales de « sport-santé » et « sport-inclusion ».

Par ailleurs, des séances de **prévention contre l'addiction** se sont tenues dès la rentrée scolaire sur 13 classes d'écoles des quartiers prioritaires, soit environ 300 élèves impactés qui vont bénéficier de ce programme de lutte contre les conduites addictives. A ce titre, la Ville a édité un guide en matière d'addictions destiné à être mis à jour annuellement.

Enfin, la Ville poursuit son action en faveur de **la protection de la condition animale** et apparaît désormais dans les 10 premières villes du classement « Une ville pour les animaux ».

Un comité d'experts, composé de scientifiques et d'associations, a été mis en place pour repenser la vocation du parc zoologique de la Citadelle. L'équipe du Muséum est renforcée depuis 2021 par des éthologues, apportant expertise, objectivation et soutien technique. En lien avec le Conseil de la Forêt, la gestion du parc animalier de Chailluz a été également révisée pour une meilleure prise en

compte de la vie des animaux. L'exposition sur la participation des animaux à l'effort de guerre a également suscité un fort intérêt public, sur un sujet peu connu.

✓ FAVORISER LE DYNAMISME ET LA VITALITE DE LA VILLE

L'année 2023 fut rythmée par un nombre très riche d'événements culturels et populaires. Au-delà, la Ville agit en faveur de son attractivité, de son rayonnement, et donc de son positionnement et de son développement par une diversité de projets et d'actions.

Le grand événement culturel de l'année 2023 fut sans nul doute **la réouverture du Musée de la Résistance et de la Déportation** à la Citadelle, après une rénovation d'un montant total de 5,4 M€ (dont 3,2 M€ en 2023) le 8 septembre dernier, après plus de 3 ans de travaux, dévoilant ainsi au public des collections exceptionnelles dans le cadre d'une nouvelle muséographie.

A travers l'idée-force d'un « Musée d'Histoire, outil citoyen », la réouverture fut un véritable succès populaire, avec plus de 3 000 visiteurs sur le week-end inaugural. Ce nouvel espace muséal dispose désormais de 11 salles d'exposition permanente sur 330 m², 6 salles d'exposition temporaire annuelle sur 200 m² et deux salles dédiées à l'art en déportation sur 70 m².

2023 a également marqué **les 15 ans de l'inscription de la Citadelle à l'Unesco** avec des expositions et visites exclusives organisées. A ce titre, l'exposition « Renforts » a rendu hommage à l'œuvre de Vauban, à travers différents chantiers de restauration des fortifications.

La Citadelle continue de diversifier son offre et ses activités, avec des concerts, du cinéma de plein air, des visites nocturnes, avec des résultats concrets puisque la fréquentation s'est élevée à plus de 280 000 visiteurs en 2023.

0,5 M€ ont été également consacrés à **la préservation et la mise en valeur du patrimoine Vauban**, avec notamment la restauration du bastion de l'Archevêque sur le secteur de Chamars et le démarrage en octobre dernier des travaux du mur du quai Vauban. L'élaboration du nouveau plan pluriannuel de sauvegarde a permis de cibler les sites et de programmer les interventions sur les prochaines années.

2023 fut aussi marquée par **les 130 ans du Kursaal**. Cet anniversaire a été l'occasion de remercier l'ensemble des acteurs locaux qui le font vivre. A ce titre, la Ville et ses partenaires ont offert un programme d'animations exceptionnel aux Bisontines et Bisontins en fin d'année 2023.

Un an après les Assises de la culture, la Ville a organisé en décembre dernier un autre temps d'échanges et de réflexions avec les acteurs du secteur : **les Rencontres culturelles**, afin de revenir plus en profondeur sur les thèmes abordés pendant les Assises.

Des animations gratuites sont intervenues pour fêter les 5 ans de la réouverture du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en novembre dernier. Une acquisition en décembre 2023 d'une toile rare de François Boucher est venue renforcer la collection du musée.

L'organisation par le **musée du Temps** de l'exposition Lip.ologie fut un autre grand rendez-vous, marquant ainsi un regard sur l'histoire horlogère. Les thématiques du monde du travail et des luttes sociales ont d'ailleurs connu une résonance particulière avec l'organisation de plusieurs événements dans les lieux culturels municipaux et dans les quartiers.

La Ville a maintenu un soutien important aux festivals de son territoire (le Festival International de Musique, Du Bitume et des Plumes ou encore Détonation).

Dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de la naissance de Colette, Besançon a rendu hommage à la célèbre romancière à travers différentes actions culturelles et avec l'inauguration de sa sculpture monumentale en mars 2023 sur le parvis de la gare Viotte, lors de la Journée internationale des droits des femmes.

L'attribution des tickets loisirs a été élargie pour mieux s'adapter aux besoins des familles. Ces tickets sont accessibles à tous les enfants jusqu'au CM2 et intègrent depuis 2023 une composante culturelle.

La lecture publique constitue également une priorité à la fois culturelle et éducative.

La Ville, en lien avec GBM, s'est attachée à la création d'un nouveau portail pour l'emprunt des ouvrages doté d'une offre numérique enrichie, avec le développement en parallèle de l'automatisation des prêts pour améliorer la circulation des ouvrages (55 K€). 332 K€ ont été également dédiés à l'accroissement du fonds documentaire des bibliothèques municipales.

Les études d'aménagement des locaux sur l'ancien site « VNF » aux Prés de Vaux pour accueillir les futures archives se sont poursuivies et seront finalisées en 2024.

Le domaine sportif constitue également un élément fort de vitalité de notre ville.

A travers la dynamique Terres de Jeux mais également le label « ville active et sportive », la Ville a porté plusieurs événements d'ampleur.

La piste de BMX du Rosemont a accueilli début juillet 2023 environ 2 000 pilotes pour **les Championnats d'Europe de BMX** en provenance de 26 nations. A cette occasion, l'équipement a bénéficié d'une rénovation et la réalisation de gradins permettant d'accueillir 300 spectateurs (151 K€).

En partenariat avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, la Ville a organisé la Semaine olympique et paralympique du 3 au 8 avril 2023.

La saison estivale a été marquée par des événements démontrant toute la force du mouvement sportif bisontin, auprès des plus jeunes notamment et autour du handisport, dans le cadre de la « journée Olympique », avec 850 élèves accueillis, et « Trouve ton sport ».

Au stade Henri Joran de Velotte, un nouveau terrain de football synthétique a remplacé celui existant en stabilisé, pour un investissement de près de **0,7 M€**, permettant une utilisation optimisée du site toute en répondant aux problématiques d'utilisation des ressources en eau.

2,1 M€ ont été réalisés dans le cadre de l'aménagement des **locaux dédiés aux sports outdoor**, sur le site de la friche des Prés de Vaux, dont l'ouverture est programmée cette année.

Le sol de l'enceinte sportive du Palais des sports a été rénové pour un coût de 50 K€. Un nouveau parcours sportif à Bregille a également vu le jour.

La Ville possède 172 équipements sportifs, et c'est une responsabilité de les entretenir au mieux. **1,4 M€** de crédits ont été affectés à **la rénovation des équipements et terrains sportifs existants**, y compris les investissements en faveur de la transition énergétique.

Malgré la diversité de l'offre, les besoins, on le sait, sont conséquents. La Ville investit donc dans un nouveau pôle sportif, **le complexe sportif Diderot à Planoise**. Cette opération innovante conjugue la construction d'un nouveau gymnase et la réhabilitation du gymnase existant, pour une réalisation des travaux à compter de septembre 2025 jusqu'à fin 2026. L'année 2023 a été consacrée à la réalisation des études à hauteur de 0,6 M€.

L'offre sportive de la Ville s'appuie bien évidemment sur les clubs et associations : **en 2023, ce ne sont pas moins de 2 M€ de subventions qui auront été versés aux clubs amateurs et de haut niveau.**

La vitalité et le développement de la Ville ont été également renforcés à travers les actions en faveur des commerces et des entreprises locales.

Afin de stimuler le tissu économique local, l'accès à la commande publique des petites et moyennes entreprises a été facilité.

En 2023, plus d'un marché public sur deux a été attribué à des entreprises du Grand Besançon et plus de 80 % à des entreprises régionales.

La Ville a par ailleurs consacré **0,3 M€ au développement et à l'animation commerciale.**

Des animations ont agrémenté l'année 2023 pour proposer un Centre-Ville vivant, attractif et dynamique : les Samedis piétons, les Instants gourmands, la braderie d'automne, le Marché solidaire, le marché de Noël...

La végétalisation de la Place de la Révolution, pour un montant total de 0,6 M€, qui a démarré en 2023 par les fouilles archéologiques et la création des fosses de plantation, marque également un renouveau pour cet espace de centralité et de convivialité. La requalification de la rue Gambetta, réalisé par GBM, constitue en parallèle un regain de vitalité pour cette entrée du Centre-Ville.

La Ville s'inscrit enfin dans la dynamisation du Centre-Ville dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et poursuit ses interventions au titre de **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU)** pour dynamiser l'attractivité de l'offre de logements accessibles dans le Centre. 23 K€ d'aides financières ont été par exemple versées aux propriétaires pour rénover des logements privés dans l'ancien.

Autres éléments en faveur de la vitalité dans nos quartiers et équipements, les travaux de proximité représentent globalement 19,5 M€ de dépenses réalisées (18,4 M€ en 2022).

La Ville a renforcé son intervention en faveur de la rénovation de son patrimoine et de ses équipements pour améliorer le confort d'utilisation et proposer des équipements de qualité, optimisés, répondant aux attentes des habitants.

✓ CULTIVER LE COLLECTIF EN IMPLIQUANT LES HABITANTS ET EN SOUTENANT LES ASSOCIATIONS BISONTINES

Le collectif constitue une des conditions pour que l'ensemble de nos interventions municipales, de nos projets, aboutisse à « faire société », à « faire citoyenneté ». C'est d'autant plus essentiel dans un contexte de tensions sociétales comme nous en connaissons actuellement.

Accompagner les associations, dont la diversité constitue une des richesses de notre territoire, est un élément moteur du collectif.

A ce titre, **la Ville a accordé 8,7 M€ de subventions à plus de 400 associations en 2023.** Ce poste a augmenté de **près de 5 %** à périmètre constant en 2023.

Par ailleurs 250 associations sont hébergées dans des locaux municipaux.

La Ville renforce par ailleurs sa « boîte à outils citoyenne ». Faire de chaque habitant un acteur de la co-construction du cadre quotidien comme de la transition pour l'avenir est un enjeu de robustesse du vivre ensemble.

En matière de **budget participatif, dont le budget annuel dédié est de 250 K€**, l'année 2023 a permis de conjuguer **la mise en œuvre des projets de la saison 1 et le lancement de la saison 2.**

La saison 1 avait ainsi vu 119 projets déposés, 24 ont été soumis au vote, avec plus de 8 000 suffrages. Les 7 projets retenus par la population sont en cours de réalisation par les services municipaux.

Le lancement de la saison 2 est intervenu en octobre dernier : 139 propositions ont été déposées dans ce cadre et sont à présent en cours d'analyse.

La Ville a par ailleurs été reconnue en novembre dernier au niveau national par la qualité de la concertation déployée autour du plan écoles, avec la plus haute distinction obtenue aux Trophées de la Participation.

Autres exemples de démocratie participative, les visites de quartier ou encore les ateliers qui se sont déroulées dès le début d'année 2023 autour des futurs aménagements urbains souhaités sur **le secteur Grette-Brulard-Polygones**.

La reconversion de ce secteur porte sur 25 hectares, avec une participation active des citoyens en vue de construire un quartier conciliant nature et habitat (logements adaptés aux familles, résidence autonomie).

En 2023, la phase de pré-verdissement a consisté à créer d'abord la trame végétale, concrétisée et accompagnée par différents temps de concertation, et à lancer une expérimentation de renaturation des espaces sur plus de 32 000 m². 0,4 M€ ont été réalisés en termes d'aménagement sur ce secteur.

De même, une grande réunion publique ponctuée de débats et d'animations sur l'avenir du **site de Saint-Jacques / Arsenal** a été organisée en septembre dernier, sur des sujets aussi diversifiés que l'histoire du site, le logement, ou l'activité économique.

Central, ouvert et animé, ce quartier offrira une diversité d'usages et de logements. A lui seul, il représente 6 % de la surface du Centre-Ville. Portés par la SPL Territoire 25, les travaux de démolition et de désamiantage ont largement débuté et ont déjà considérablement transformé le site. La Ville accompagne étroitement la réflexion engagée avec 188 K€ réalisés en termes d'études.

Car les projets urbains, la construction de la ville sur la ville, jouent un rôle structurant en matière de construction du collectif : il s'agit en effet de s'interroger collectivement sur nos modes de vie et plus particulièrement nos modes de vivre-ensemble.

L'éco-quartier Vauban poursuit également sa transformation avec à terme près de 900 logements proposés à l'horizon 2028 : une seconde grande phase de travaux a été réalisée au cours de l'année 2023.

La Ville a également versé les participations, pour 387 K€, dévolues au développement des aménagements **du secteur des Hauts du Chazal et du pôle tertiaire Viotte**.

S'agissant de **l'aménagement du cimetière de Saint-Claude**, d'importants travaux ont été réalisés au sein du Carré musulman avec une livraison en début d'année 2023, 0,5 M€ ont été dépensés en ce sens.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, la Police Municipale œuvre à la protection des habitants en lien étroit avec la police nationale et la justice.

La Police municipale a mis en place en septembre 2023 un projet de service pour assurer une plus grande présence sur le terrain, notamment en soirée.

La lutte contre les incivilités du quotidien demeure une préoccupation majeure de proximité. Le respect des règles du Code de la Route, la sécurité et le partage des espaces sont des priorités, tout comme la sécurité aux abords des établissements scolaires. Un numéro d'appel direct de la Police Municipale a été mis en place en mai 2023, sans oublier le travail collectif mené avec les partenaires du Contrat Local de Sécurité et de prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Besançon a d'ailleurs été choisie en octobre dernier par l'Etat pour tester le nouveau dispositif de «Force d'Action Républicaine », permettant une coordination renforcée des interventions et une approche adaptée aux besoins.

La Ville consacre annuellement **plus de 5 M€ à la sécurité et à la tranquillité publique**.

La Ville s'est engagée par ailleurs dans un programme de **développement des zones de circulation apaisées**, en lien avec GBM compétent en matière de voirie, pour favoriser la sécurisation des usages et les déplacements doux, mais également la tranquillité dans les quartiers.

Le quart Nord-est de Besançon a connu des modifications de circulation en cours d'expérimentation et une limitation à 30 km/h. Les sécurisations aux abords des écoles ont été renforcées, par exemple dans la rue Baille pour l'école des Chaprais.

En 2023, a été également lancé en concertation le projet d'apaisement de la circulation dans le **quartier Battant**. Les travaux de mises en place des premières bornes sont intervenus dès novembre dernier rue Deubel et quai de Strasbourg, avec un déploiement progressif qui se poursuit au premier semestre 2024.

La fontaine Bacchus à Battant a profité d'une grande restauration, dans le cadre du programme d'interventions sur les fontaines municipales, ce qui a contribué à dynamiser le site et à recréer un lieu de convivialité dans le quartier.

Ce développement des zones apaisées fait écho au développement en parallèle des modes doux de mobilité, et notamment des itinéraires cyclables. En 2023, sur le secteur de Besançon, ont été lancés notamment l'itinéraire entre les rues Trépillot et Ampère ainsi que la liaison des rues Aragon et Char, intégrant la désimperméabilisation des espaces.

Le déploiement de la nouvelle génération d'horodateurs sur les parkings urbains a été également finalisée à hauteur de 0,7 M€, pour améliorer et rationaliser l'utilisation des parkings municipaux.

✓ ANTICIPER, ADAPTER, AGIR POUR LE CLIMAT ET LE VIVANT

L'adaptation au réchauffement climatique, l'anticipation de la Ville de demain, mais aussi la lutte pour le climat et pour la préservation de la biodiversité constituent des axes de transformation essentiels : il s'agit d'anticiper en construisant la Ville du XXI^{ème} siècle, alors même que les effets du réchauffement climatique se font nettement sentir, avec des aléas climatiques majeurs qui fragilisent l'ensemble du vivant.

En matière de lutte contre le changement climatique, la Ville a mis en place dès fin 2022, au-delà du grand plan de rénovation des écoles et crèches déjà évoqué, **un plan d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables renforcé et accéléré**, à hauteur de 6,2 M€, en parallèle d'un plan de sobriété énergétique dans son fonctionnement.

1,6 M€ ont été réalisés dès 2023 dans ce cadre, essentiellement pour l'installation de panneaux photovoltaïques et de chaufferies mobiles. La géothermie est développée au sein du secteur Granvelle, avec des travaux débutés en fin d'année 2023. Le renouvellement progressif de l'éclairage des équipements sportifs a été également engagé (28 K€ en 2023).

S'y ajoutent 0,8 M€ de dépenses consacrées au programme annuel de modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage et au développement des énergies renouvelables.

A Besançon, la part des énergies renouvelables représentent déjà plus de 30 % des consommations municipales et ne cessent de progresser. Entre 2020 et 2023, la puissance cumulée des panneaux photovoltaïques installés a plus que triplé.

La Ville participe depuis l'an dernier à un programme de lutte contre la précarité énergétique mené par l'Etat dans le quartier Palente-Orchamps pour un « Territoire zéro exclusion énergétique », avec un accompagnement global à destination des propriétaires modestes pour rénover leur logement.

En matière de publicité lumineuse, la Ville a franchi un pas important, en votant en mars 2023 son Règlement Local de Publicité (RLP) pour préserver l'environnement, mieux réduire les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore.

Le renforcement de l'électrification de la flotte automobile se poursuit également, avec par exemple l'acquisition de deux balayeuses électriques en 2023 (0,5 M€ au CA).

L'approche développée de l'inscription de la transition en tant qu'axe transversal des politiques municipales permet un champ d'interventions très large.

Grâce au SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Economiquement Responsables), **81 % des marchés publics passés en 2023 intègrent un critère de choix social ou environnemental**, notamment autour des axes de matériaux bio-sourcés, de gestion des déchets ou de réutilisation des matériaux.

Les pratiques innovantes en matière de développement durable et de transition sont également soutenues et appuyées par le **fonds d'amorçage et d'accélération pour le soutien aux investissements exemplaires et innovants en matière de transition écologique**, qui représentent 300 K€. En 2023, il est venu notamment financer en partie le remplacement des luminaires et les études liées au projet de récupération des eaux à la piscine Mallarmé, l'acquisition d'armoires de maintien en température pour les restaurants scolaires et les crèches.

En matière de déplacements de son personnel, la Ville a obtenu le label « Employeur Pro-Vélo » niveau argent en avril 2023 : elle est la deuxième collectivité territoriale ainsi primée en France. Un forfait « mobilité durable » (vélo, co-voiturage, trottinette) a été mis en place sur les trajets domicile-travail avec 500 demandes en 2023, soit un passage de 8 % en 2018 à 20 % désormais.

S'agissant de la gestion des déchets, la Ville a accéléré **le déploiement des Points d'Apports Volontaires (PAV)** afin d'améliorer le tri sélectif (139 K€), après une phase expérimentale conduite en 2022 sur Planoise. L'année 2023 a également permis d'élaborer la programmation pour l'installation de **poubelles de tri sélectif sur l'espace public à partir de 2024**, nécessitant par exemple d'adapter notre matériel pour collecter deux corbeilles différentes en même temps, mais aussi les tournées.

Une dixième crèche municipale, celle des Chaprais, sur les 13 existantes, utilise désormais des couches lavables. Besançon est la seule grande ville de France à le faire.

L'émergence **du Plan sécheresse (Plan O)** a renforcé la généralisation des systèmes de valorisation de l'eau de pluie et de l'eau non potable pour assurer l'arrosage des plantations, le lavage de la voirie et le maintien des équipements sportifs. Dans ce cadre, 24 actions ont été déclinées à l'échelle de la Ville.

Opération phare de ce plan, la réflexion autour du projet de **récupération des eaux de renouvellement de la piscine Mallarmé pour l'arrosage du stade Léo Lagrange** s'est finalisée, pour un démarrage prévu cette année.

La présence du végétal en ville a encore été renforcée pour lutter contre la surchauffe urbaine sur les espaces urbains. **1,3 M€** ont été dépensés pour développer **les projets de lutte contre les îlots de chaleur** à travers la Ville et ses équipements.

Au-delà de la place de la Révolution et des cours d'écoles, d'autres interventions ont été réalisées telles que la désimperméabilisation du parking des agents de l'orangerie municipale, ou encore l'engagement des travaux de végétalisation de la place de Coubertin basse et le jardin public Pelletier, suite à une large réflexion débutée en mai 2023 à l'occasion d'une consultation des habitants.

Au total, plus de 14 000 m² de surfaces imperméables ont bénéficié de travaux au titre de la lutte contre les îlots de chaleur en 2023. La réduction de surfaces imperméables raccordées au réseau d'eaux usées a été en parallèle de 10 000 m².

En lien avec GBM, de nombreux projets de désimperméabilisation de voirie ont été également réalisés en 2023, notamment aux abords du lycée Jules Haag, ou sur la place de la Bascule, point central du quartier Saint-Ferjeux.

La présence du végétal favorise ainsi de nouveaux usages au profit du vivant dans nos rues. La Ville a poursuivi sa **campagne de plantation de 1 000 arbres par an**. Cette campagne joue un rôle essentiel en matière de protection de la biodiversité.

La **3^{ème} édition des Assises Nationales des insectes pollinisateurs** s'est tenue en novembre dernier et a rassemblé 180 personnes sur deux journées de débats, ateliers et conférences plénières.

- **Le Compte administratif 2023 en lien avec le Développement Durable**

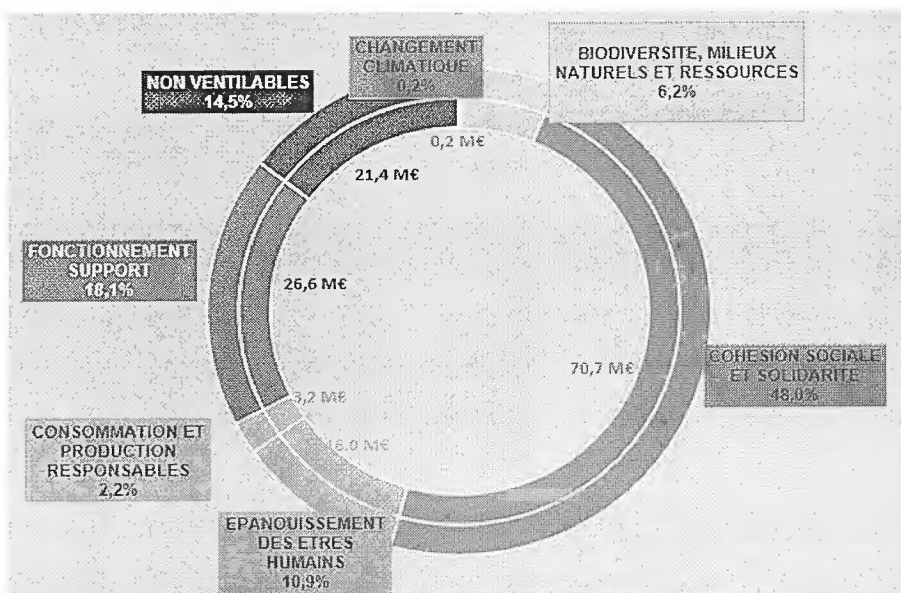
Cette approche, initiée à partir de 2020 en lien avec le rapport de Développement Durable adopté annuellement (celui de 2022 a été présenté au Conseil municipal dans sa séance du 22 juin 2023), traduit l'approche budgétaire transversale et priorisée de la Ville, tant dans la préparation du budget que dans sa réalisation.

Le Développement Durable est une thématique transversale, qu'il est parfois difficile de retranscrire au niveau budgétaire. En effet, un projet ou une action peut répondre à plusieurs objectifs, c'est même le cas pour la plupart des interventions municipales.

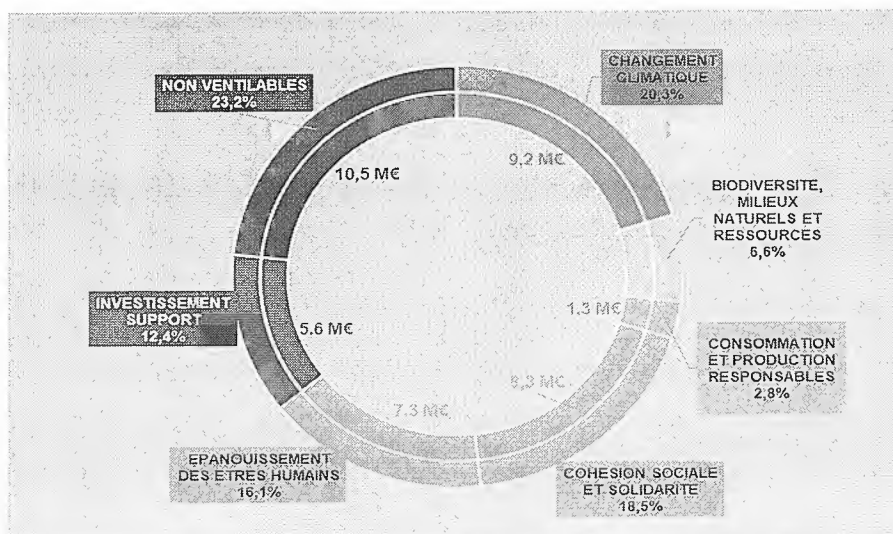
Dans ce cadre, le classement des dépenses est réalisé selon la finalité principale des actions et opérations, notamment par fonction (correspondant aux grands domaines d'activités) et nature de dépenses pour le fonctionnement, et par projet pour l'investissement.

Les graphiques ci-après présentent les réalisations 2023 en lien avec les finalités du Développement Durable.

Fonctionnement (hors dette) – Dépenses réelles Budget général 2023



Investissement (hors dette) – Dépenses réelles Budget général 2023



Pour mémoire, les dépenses non ventilables en fonctionnement et en investissement concernent le plus souvent des dépenses non sécables, notamment les attributions de compensation versées à GBM sur la Voirie (qui recouvrent des dépenses de pistes cyclables ou de chemins piétonniers, qui correspondent à la finalité de changement climatique, mais aussi des carrefours à feux ou de la signalisation), ou encore de dépenses « régaliennes », comme la sécurité, l'état civil, les cimetières mais aussi les dépenses strictement financières.

Par ailleurs, une part des dépenses est intégrée logiquement en dépenses supports : cela correspond à l'ensemble des actions des services supports de la collectivité (finances, ressources humaines, Parc Automobile, bâtiment) et qui interviennent pour le bon fonctionnement du service public et de l'ensemble des politiques publiques. Autre exemple, le poste énergie en fonctionnement, qui fait l'objet d'un suivi spécifique, mais dont la seule imputation comptable ne permet pas de le répartir entre les différentes composantes.

Cette approche conforte logiquement l'importance des thématiques liées la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement humain dans le fonctionnement de la collectivité, puisque cela représente près de 60 % de nos interventions quotidiennes en faveur du service public rendu aux habitants.

Par ailleurs, en investissement, l'objectif de changement climatique et de protection de la biodiversité représente 27 % de nos interventions, avec de nombreux exemples d'interventions en matière de travaux énergétiques dans les écoles et crèches, de développement des énergies renouvelables au titre du Plan d'économies d'énergie, de lutte contre la chaleur...

Cela s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2022 avec le déploiement du programme d'investissement en faveur du Climat et de la Solidarité. Au-delà de l'aspect énergétique et de l'adaptation au changement climatique, ces actions auront par ailleurs un impact en matière de cohésion et d'épanouissement, pour proposer des équipements mieux adaptés, avec un meilleur confort, confortant ainsi une vision globale de la politique d'investissement menée.

II. LES DONNEES BUDGETAIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

1. Les résultats du budget général

Le budget général se compose du budget principal et de 5 budgets annexes en 2023 : Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'Activités Edison, Brès et Lotissement Montarmots. Le budget principal représente la quasi-totalité des dépenses du budget général.

Les réalisations du Compte administratif 2023 s'élèvent pour le budget général tous mouvements confondus et hors restes à réaliser de fin d'exercice à 237,7 M€ en dépenses et à 276,8 M€ en recettes.

Le détail des prévisions, réalisations et restes à réaliser s'établit comme suit :

RECAPITULATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	CREDITS OUVERTS		REALISATIONS (Mouvements réels)		REALISATIONS (Mouvements d'ordre)		RESTES A REALISER	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	294 279 110,44	294 279 110,44	207 780 704,70	246 797 875,26	28 266 124,71	28 266 124,71	26 998 588,30	150 000,00
INVESTISSEMENT	98 742 985,59	98 742 985,59	59 262 377,95	54 700 186,41	11 369 395,73	17 608 986,02	26 998 588,30	150 000,00
FONCTIONNEMENT	195 536 124,85	195 536 124,85	148 518 326,75	192 097 688,85	16 896 728,98	10 657 138,69	0,00	0,00
BUDGET FORETS COMMUNALES	1 136 280,41	1 136 280,41	747 953,43	839 022,61	211 650,90	211 650,90	75 226,14	0,00
INVESTISSEMENT	395 482,41	395 482,41	238 258,07	233 310,35	57 817,00	153 833,90	75 226,14	0,00
FONCTIONNEMENT	740 798,00	740 798,00	509 695,36	605 712,26	153 833,90	57 817,00	0,00	0,00
BUDGET ZA THOMAS EDISON	100 890,00	100 890,00	100 890,00	100 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	100 890,00	100 890,00	100 890,00	100 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	597 170,36	597 170,36	363 396,50	606 711,63	17 619,38	17 619,38	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	57 297,31	57 297,31	2 763,58	40 618,72	941,00	16 678,38	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	539 873,05	539 873,05	360 632,92	566 092,91	16 678,38	941,00	0,00	0,00
BUDGET ZA MADELINE BRES	420 955,50	420 955,50	210 477,75	0,00	0,00	0,00	0,00	210 477,75
INVESTISSEMENT	210 477,75	210 477,75	210 477,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	210 477,75	210 477,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 477,75
BUDGET LOTISSEMENT MONTARMOTS	488 852,37	488 852,37	15 027,63	4 320,00	4 320,00	4 320,00	152 932,37	163 640,00
INVESTISSEMENT	167 960,00	167 960,00	15 027,63	0,00	0,00	4 320,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	320 892,37	320 892,37	0,00	4 320,00	4 320,00	0,00	152 932,37	163 640,00
BUDGET GENERAL	297 023 259,08	297 023 259,08	209 218 450,01	248 348 819,50	28 499 714,99	28 499 714,99	27 226 746,81	524 117,75
INVESTISSEMENT	99 574 203,06	99 574 203,06	59 728 904,98	54 974 115,48	11 428 153,73	17 783 818,30	27 073 814,44	150 000,00
FONCTIONNEMENT	197 449 056,02	197 449 056,02	149 489 545,03	193 374 704,02	17 071 561,26	10 715 896,69	152 932,37	374 117,75

Les mouvements d'ordre s'équilibrent à hauteur de 28,5 M€ correspondant essentiellement aux dotations aux amortissements, pour 16,1 M€, à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour 9,2 M€, à des opérations comptables patrimoniales liées à des cessions pour 1,5 M€, au transfert sur des comptes d'immobilisations des études effectuées pour 0,7 M€ et aux travaux en régie pour 0,9 M€.

Les opérations réelles s'établissent quant à elles au total à 209,2 M€ en dépenses (et 27,2 M€ de restes à réaliser) et à 248,3 M€ en recettes (et 0,5 M€ de restes à réaliser).

Hors opérations liées à la gestion active de la dette (équilibrées en dépenses et en recettes à 0,9 M€) et des résultats d'investissement repris, **les dépenses réelles du budget général s'établissent à 208,1 M€, en augmentation de 11 M€ par rapport au Compte administratif 2022, dont :**

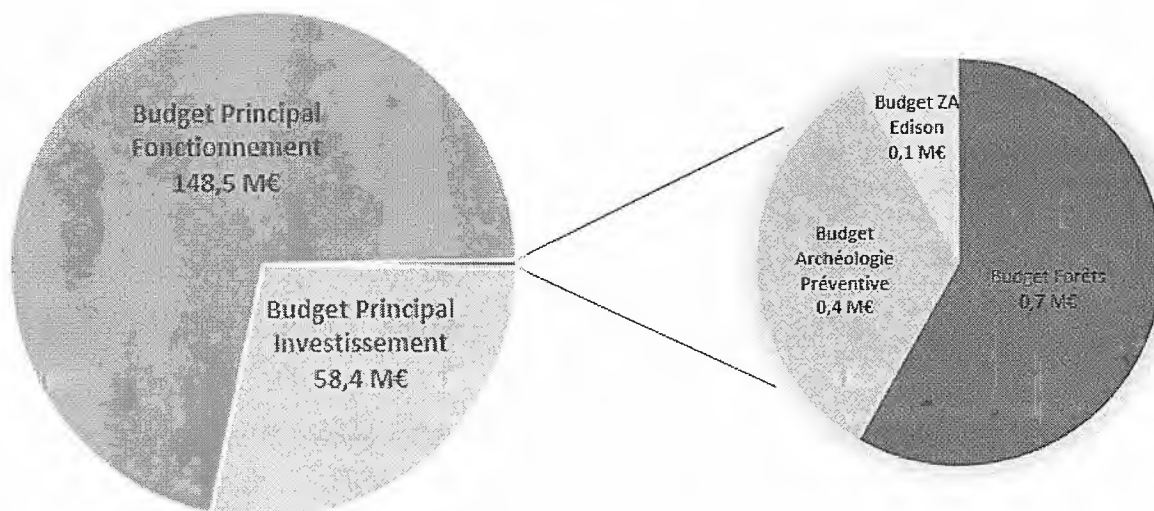
- 149,5 M€ pour le FONCTIONNEMENT (+ 5,1 M€)
- 58,6 M€ en INVESTISSEMENT (+ 6 M€).

La répartition par budget s'établit en euros comme suit (le détail figure dans les tableaux pages suivantes) :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Budget Principal	58 344 378	148 518 327	206 862 705
Budget Forêts	238 258	509 695	747 953
Budget Archéologie Préventive	2 764	360 633	363 397
Budget Zones d'activité/Lotissement		100 890	100 890
Total	58 585 400	149 489 545	208 074 945

La répartition par budget s'établit comme suit :

Les dépenses du budget général CA 2023 : 208,1 M€



EN INVESTISSEMENT, les dépenses réelles s'élèvent à 58,6 M€ (58,4 M€ pour le budget principal et 0,2 M€ pour les budgets annexes), en augmentation de 6 M€ par rapport à 2022.

- Les seules dépenses d'équipement directes et indirectes (y compris subventions d'équipement et attribution de compensation versée à Grand Besançon Métropole) représentent 44,9 M€ (38,9 M€ en 2022).
Si on y ajoute les travaux en régie du budget principal (0,8 M€) et ceux du budget Forêts (0,1 M€), elles atteignent 45,8 M€.
- Le remboursement de la dette en capital (budget principal et pour une infime part au titre du budget Forêts) s'élève à 13,5 M€ (13,7 M€ en 2022).
- Les autres dépenses de 208 K€ concernent uniquement le budget principal avec, d'une part, l'avance de trésorerie consentie à la Caisse des Ecoles et, d'autre part, différents reversements de taxes (d'aménagement principalement).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 54,1 M€ avec notamment le recours à l'emprunt de 11,2 M€ (15,1 M€ en 2022), les subventions des partenaires perçues à hauteur de 6,7 M€ (contre 6,5 M€ en 2022) et le produit de Fonds de compensation pour la TVA de 4,3 M€. Le besoin de financement des restes à réaliser de l'exercice 2022 s'établit à 25,1 M€. Les autres recettes sont constituées principalement du résultat reporté de la section tous budgets (6,2 M€), du produit de la taxe d'aménagement (0,3 M€) et du remboursement de l'avance en compte courant d'associé par la SEM Micropolis (0,2 M€).

EN FONCTIONNEMENT, les dépenses réelles se montent à 149,5 M€ et sont en augmentation de 5,1 M€ par rapport à 2022.

- Le poste charges de personnel, avec 79,6 M€, représente 53 % des dépenses de cette section.
- Le poste subventions dont celle versée au CCAS (10,3 M€) s'élève à 19 M€ (en augmentation de 0,3 M€ rapport à 2022),
- Les autres dépenses représentent 50,9 M€ et se composent des dépenses contraintes (énergie, contingents et participations, attribution de compensation...), pour 35,7 M€, des crédits de services de 12,5 M€ pour le budget principal, des dépenses exceptionnelles et des intérêts de la dette qui se montent pour ces derniers à 2,2 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent quant à elles à 193,4 M€ (dont 192,1 M€ pour le budget principal).

Elles se composent notamment de la fiscalité directe (103 M€), des dotations de l'Etat (36,1 M€) et des produits de services et du domaine (17,8 M€). Avec une augmentation de + 9,2 M€ par rapport à 2022, elles connaissent une progression plus forte que celle des dépenses de fonctionnement comme lors des exercices précédents, ce qui permet une consolidation de l'épargne.

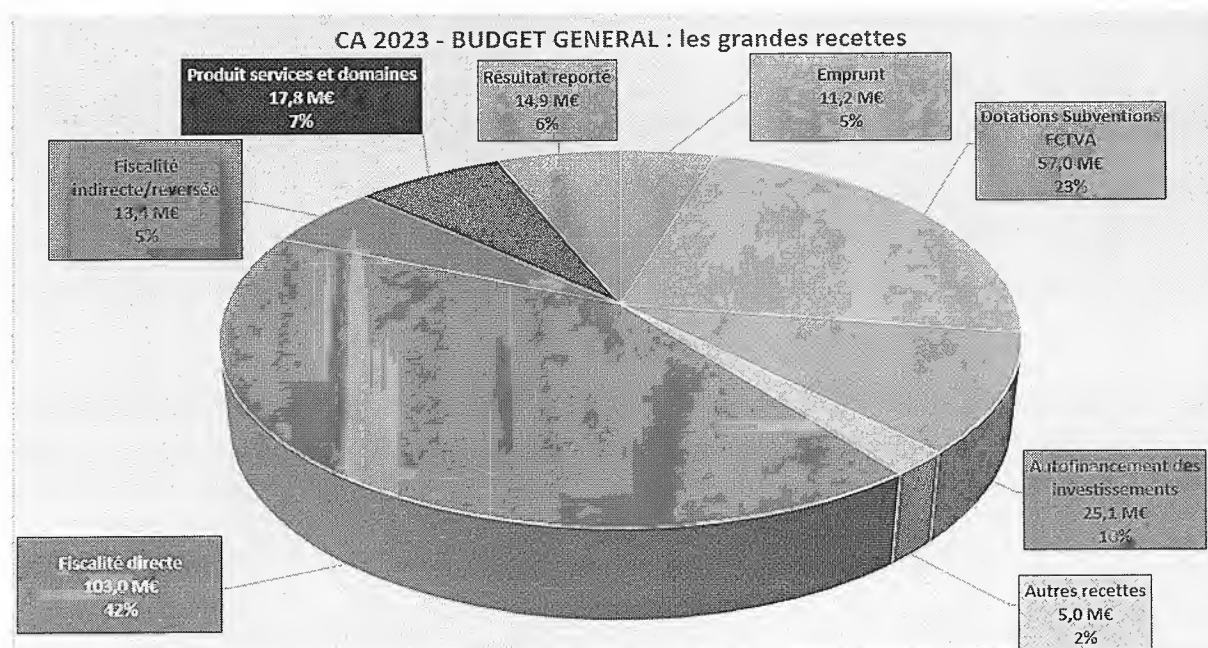
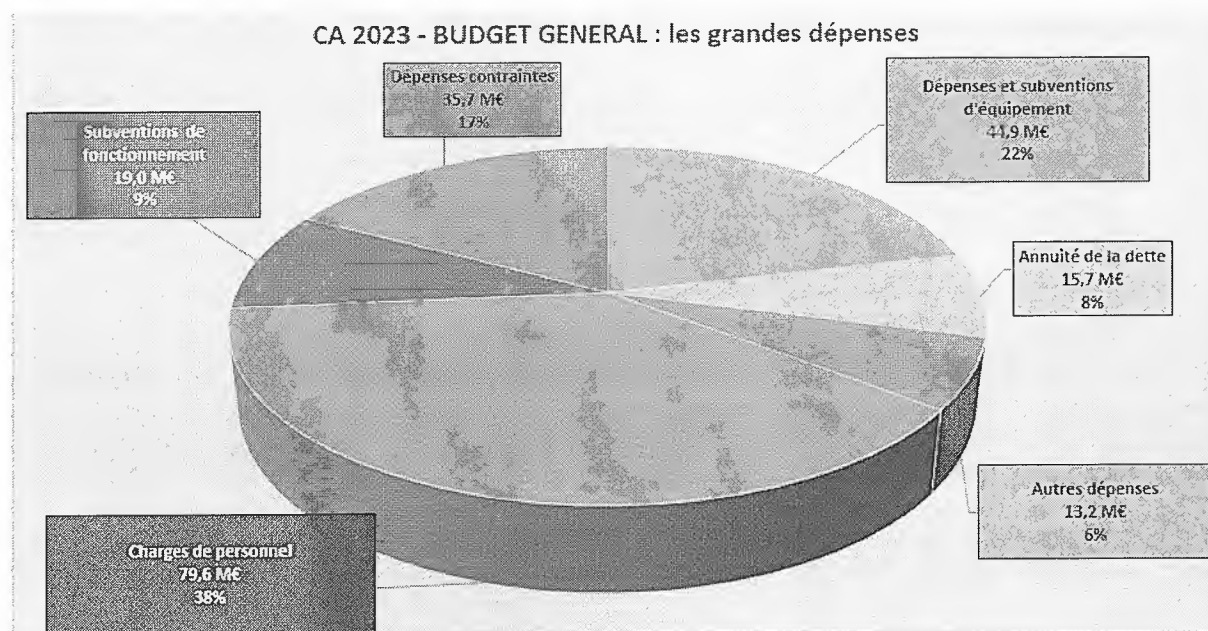
Budget général - Recettes réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

	PRINCIPAL		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2022	CA 2023	CA 2022	CA 2023	CA 2022	CA 2023	CA 2022	CA 2023	CA 2022	CA 2023	CA 2022	CA 2023
Emprunts	15 100 000	11 236 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 100 000	11 236 000
Subventions et op. sous mandats	6 450 655	6 730 825	0	2 743	0	0	0	0	4 708	2 743	6 455 363	6 733 568
FCTVA	4 175 138	4 253 893	0	0	3 985	2 139	0	0	3 985	2 139	4 179 123	4 256 032
Autofinancement des reports + investissement	22 985 757	25 059 354	0	0	0	0	0	0	0	0	22 985 757	25 059 354
Solde reporté	2 897 159	5 912 568	285 335	230 307	28 234	38 479	0	0	313 569	268 786	3 210 728	6 181 354
Autres recettes	853 022	589 547	3 416	260	0	0	0	0	3 416	260	856 438	589 807
Investissement	52 461 731	53 782 187	288 751	233 310	36 927	40 618	0	0	325 678	273 928	52 787 409	54 056 115
Fiscalité directe	94 477 791	103 000 070	0	0	0	0	0	0	0	0	94 477 791	103 000 070
Fiscalité indirecte	11 238 332	10 181 746	0	0	0	0	0	0	0	0	11 238 332	10 181 746
Fiscalité reversée	3 303 313	3 217 460	0	0	0	0	0	0	0	0	3 303 313	3 217 460
Fiscalité	109 019 436	116 399 276	0	0	0	0	0	0	0	0	109 019 436	116 399 276
Dotations Etat	35 327 760	36 143 337	0	0	0	0	0	0	0	0	35 327 760	36 143 337
Subventions, participations	8 807 043	9 684 232	40 086	168 337	32 003	23 072	0	0	72 089	191 409	8 879 132	9 875 641
Produits services et domaine	16 354 684	16 935 239	505 793	431 334	670 295	318 794	0	100 890	1 176 088	851 018	17 530 772	17 786 257
Autres recettes	4 774 629	4 448 664	2 875	6 041	538	249	0	4 320	3 413	10 610	4 778 042	4 459 274
Résultat N-1	8 536 811	8 486 941	0	0	0	223 978	128 390	0	128 390	223 978	8 665 201	8 710 919
Fonctionnement	182 820 363	192 097 689	548 754	605 712	702 836	566 093	128 390	105 210	1 379 980	1 277 015	184 200 343	193 374 704
Sous total	235 282 094	245 879 876	837 505	839 022	739 763	606 711	128 390	105 210	1 705 658	1 550 943	236 987 752	247 430 819
Gestion active de la dette	1 792 000	918 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 792 000	918 000
Autofinancement de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	237 074 094	246 797 876	837 505	839 022	739 763	606 711	128 390	105 210	1 705 658	1 550 943	238 779 752	248 348 819

Budget général - Dépenses réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

	PRINCIPAL		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Lotissement Montamots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2022	CA 2023	CA 2022	CA 2023	CA 2022	CA 2023	CA 2022	CA 2023	CA 2022	CA 2023	CA 2022	CA 2023
Dépenses d'équipement + op. sous mandats	32 413 333	37 444 402	134 468	237 326	13 042	2 764	0	0	147 510	240 090	32 560 843	37 684 492
Subventions équipement	6 325 441	7 192 729	0	0	0	0	0	0	0	0	6 325 441	7 192 729
Equipement	38 738 774	44 637 131	134 468	237 326	13 042	2 764	0	0	147 510	240 090	38 886 284	44 877 221
Dette en capital	13 701 891	13 498 965	930	932	0	0	0	0	930	932	13 702 821	13 499 897
Autres dépenses	23 102	208 282	0	0	0	0	0	0	0	0	23 102	208 282
Investissement	52 463 767	58 344 378	135 398	238 258	13 042	2 764	0	0	148 440	241 022	52 612 207	58 585 400
Personnel	76 431 936	79 053 457	253 526	256 359	305 429	287 178	0	0	558 955	543 537	76 990 891	79 596 994
Subventions	18 655 699	18 995 321	0	0	0	0	0	0	0	0	18 655 699	18 995 321
Autres dépenses	48 271 829	50 469 549	218 273	253 336	158 834	73 455	128 390	100 890	505 497	427 681	46 777 326	50 897 230
Fonctionnement	143 359 464	148 518 327	471 799	509 695	464 263	360 633	128 390	100 890	1 064 452	971 218	144 423 916	149 489 545
Sous total	195 823 231	206 862 705	607 197	747 953	477 305	363 397	128 390	100 890	1 212 892	1 212 240	197 036 123	208 074 945
Gestion active de la dette	1 792 000	918 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 792 000	918 000
Solde investiss. reporté	0	0	0	0	0	0	225 505	225 505	225 505	225 505	225 505	225 505
TOTAL	197 615 231	207 780 705	607 197	747 953	477 305	363 397	353 895	326 395	1 438 397	1 437 745	199 053 628	209 218 450

Les graphiques ci-dessous représentent pour le budget général les réalisations en dépenses et en recettes par grandes masses, investissement et fonctionnement :



2. Les résultats du budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - ETAT DES PRINCIPALES RECETTES (Opérations réelles)

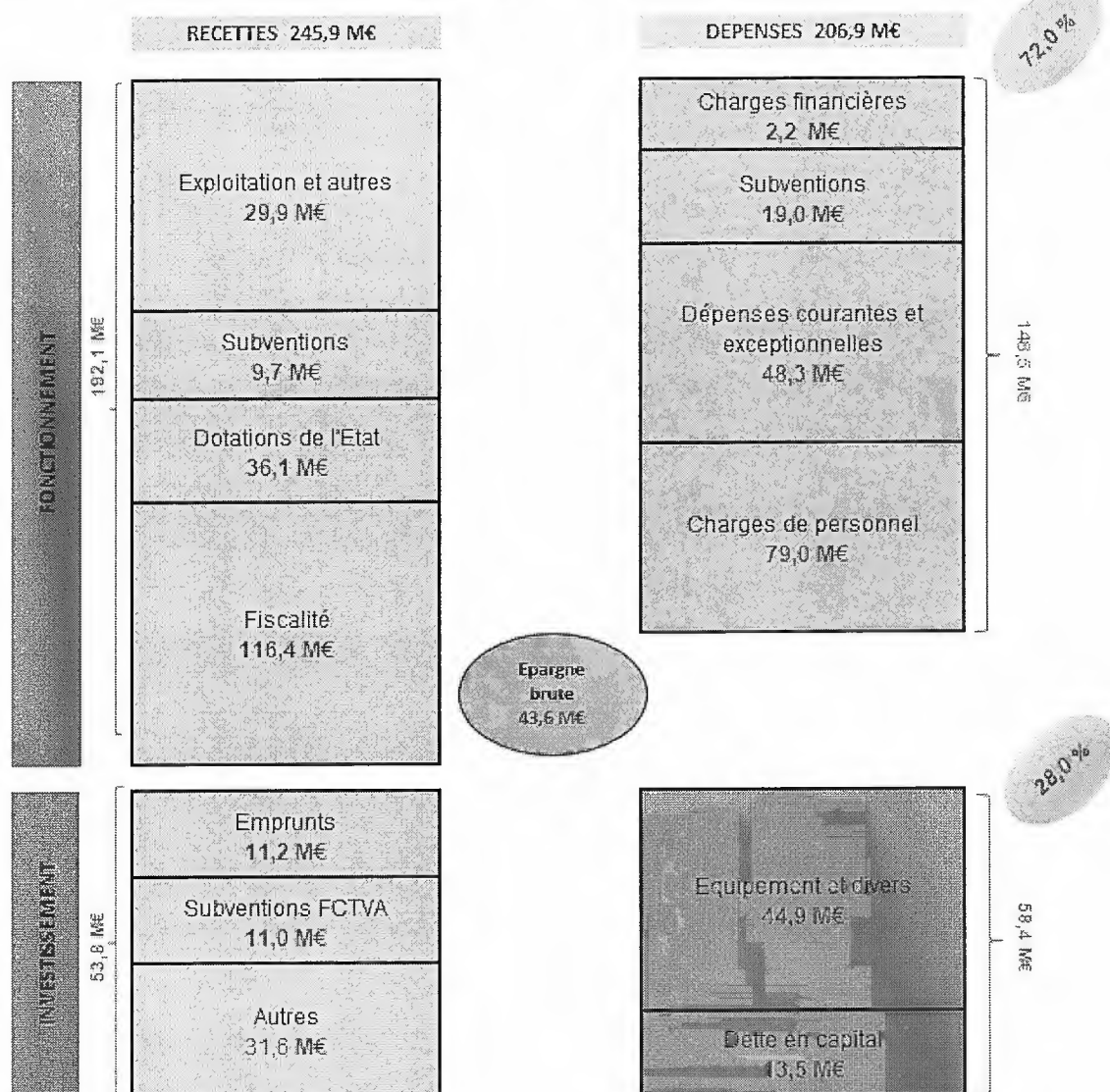
BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Taxe d'aménagement	420 000,00	341 225,70	81,24%	150 000,00
FCTVA	4 200 000,00	4 253 893,39	101,28%	
Emprunts	13 900 000,00	11 236 000,00	80,83%	
Subventions d'équipement et opérations sous mandats	5 742 690,00	6 730 824,98	117,21%	
Avances, créances	350 000,00	200 000,00	57,14%	
Produits de cessions d'immobilisations	701 395,00		0,00%	
Excédent d'investissement reporté	5 912 567,56	5 912 567,56	100,00%	
Autofinancement des reports de N-1	25 059 354,03	25 059 354,03	100,00%	
Autres recettes d'investissement	9 624,00	48 320,75	502,09%	
SOUS-TOTAL	56 295 630,59	53 782 186,41	95,54%	150 000,00
Gestion active de la dette	918 000,00	918 000,00	100,00%	
TOTAL INVESTISSEMENT	57 213 630,59	54 700 186,41	95,61%	150 000,00
<i>Fiscalité directe</i>	<i>98 588 874,00</i>	<i>103 000 070,00</i>	<i>104,47%</i>	
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	2 321 500,00	2 512 053,53	108,21%	
Taxe sur les jeux	1 560 000,00	1 797 276,41	115,21%	
Divers droits d'occupation du domaine public	440 365,00	466 053,93	105,83%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 000 000,00	4 319 412,90	107,99%	
Taxe locale sur la publicité extérieure	850 000,00	1 017 019,30	119,65%	
Divers impôts et taxes	18 373,00	69 929,36	380,61%	
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>9 190 238,00</i>	<i>10 181 745,43</i>	<i>110,79%</i>	
Dotation de solidarité communautaire	1 925 660,00	1 899 033,27	98,62%	
Fonds de péréquation intercommunale et communale	1 318 427,00	1 318 427,00	100,00%	
<i>Fiscalité reversée par la GBM</i>	<i>3 244 087,00</i>	<i>3 217 460,27</i>	<i>99,18%</i>	
Recettes fiscales et taxes diverses	111 023 199,00	116 399 275,70	104,84%	
Dotation forfaitaire	20 025 347,00	20 025 347,00	100,00%	
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	10 170 658,00	10 170 658,00	100,00%	
Dotation Nationale de Péréquation	1 320 199,00	1 320 199,00	100,00%	
Dotation Générale de Décentralisation	1 121 882,00			
Dotations fiscales (y compris droits mutation)	3 284 907,00	3 344 595,00	101,82%	
Fonds Départemental Péréquation Taxe Professionnelle	255 659,00	254 610,16	99,59%	
Dotation Politique de la Ville	800 464,00	800 465,40	100,00%	
D.G.F. permanents syndicaux	48 600,00	48 685,00	100,17%	
Dotation Spéciale Instituteurs	5 616,00	2 808,00	50,00%	
Dotation de recensement	23 000,00	23 101,00	100,44%	
Dotation pour les titres sécurisés	81 360,00	112 000,00	137,66%	
FCTVA fonctionnement	50 000,00	40 867,95	81,74%	
Dotations de l'Etat	37 187 692,00	36 143 336,51	97,19%	
Etat	1 189 295,00	1 142 016,87	96,02%	
Régions	45 500,00	10 584,81	23,26%	
Départements	62 405,00	57 599,40	92,30%	
Communes	32 275,00	44 760,00	138,68%	
Groupements de collectivités	154 850,00	160 850,00	103,87%	
Budget communautaire (Europe)	75 569,00	32 200,44	42,61%	
Contrat Enfance - jeunesse (CAF,MSA,...)	6 315 004,00	7 126 080,41	112,84%	
Autres organismes	1 155 780,00	1 110 139,93	96,05%	
Subventions et participations	9 030 678,00	9 684 231,86	107,24%	
Vente produits, prestations services	16 904 189,00	16 935 239,13	100,18%	
Revenus des immeubles	1 510 623,00	1 620 079,49	107,25%	
Redevances fermiers et concessionnaires	402 840,00	426 780,06	105,94%	
Autres produits de gestion courante	232 181,00	261 659,78	112,70%	
Remboursements sur rémunérations personnel	223 000,00	455 227,55	204,14%	
Produits de cessions d'immobilisations		697 036,53		
Autres recettes de fonctionnement	291 662,00	987 881,39	338,71%	
Autres recettes	19 564 495,00	21 383 903,93	109,30%	
Reprise excédent	8 486 940,85	8 486 940,85	100,00%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	185 293 004,85	192 097 688,85	103,67%	

TOTAL GENERAL	242 506 635,44	246 797 875,26	101,77%	150 000,00
----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------	-------------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - ETAT DES PRINCIPALES DEPENSES (Opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20 sauf 204 - 21 - 23)	60 930 016,13	35 627 830,60	58,47%	25 156 740,83
Subventions d'équipement versées (204)	4 544 789,69	3 300 422,85	72,62%	1 217 546,48
Attributions de compensation d'investissement	3 892 307,00	3 892 306,03	100,00%	
Dépenses imprévues	1 000 000,00		0,00%	
Opérations sous mandats	2 426 592,77	1 816 571,78	74,86%	610 020,99
Autres dépenses d'investissement	261 902,00	208 281,22	79,53%	13 280,00
Remboursement dette en capital	13 814 000,00	13 498 965,47	97,72%	1 000,00
SOUS-TOTAL	86 869 607,59	58 344 377,95	67,16%	26 998 588,30
Gestion active de la dette	918 000,00	918 000,00	100,00%	
TOTAL INVESTISSEMENT	87 787 607,59	59 262 377,95	67,51%	26 998 588,30
Rémunération et charges du personnel	81 563 264,00	78 838 994,17	96,66%	
Mise à disposition de services communautaires	214 463,00	214 463,00	100,00%	
Personnel	81 777 727,00	79 053 457,17	96,67%	
Charges financières	2 308 445,00	2 214 733,35	95,94%	
Subventions de fonctionnement au CCAS	10 270 188,00	10 270 188,00	100,00%	
Autres subventions de fonctionnement	8 842 126,00	8 725 133,36	98,68%	
Subventions	19 112 314,00	18 995 321,36	99,39%	
Contingents et participations obligatoires	5 036 328,00	5 031 067,56	99,90%	
Déficit du budget des forêts	205 298,00	151 065,33	73,58%	
Déficit du budget archéologie préventive				
Indemnités, cotisations et formation des élus	997 138,00	965 973,99	96,87%	
Pertes sur créances irrécouvrables	240 000,00	201 597,58	84,00%	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	242 500,00	216 131,20	89,13%	
Charges diverses de gestion courante	48 918,00	5 145,22	10,52%	
Redevances, brevets, licences	18 599,00	11 295,71	60,73%	
Reversement et restitution sur impôts et taxes	364 691,00	325 404,50	89,23%	
Attribution de compensation	12 560 822,00	12 560 821,65	100,00%	
Titres annulés	170 450,00	88 837,99	52,12%	
Dépenses imprévues	1 000 000,00			
Impôts, taxes et versements assimilés	948 615,00	895 968,50	94,45%	
Contrats de service public	1 196 995,00	1 196 419,82	99,95%	
Energie (chauffage, éclairage)	9 501 469,00	8 886 080,61	93,52%	
Alimentation et fabrication repas restaurant scolaire	2 030 050,00	2 027 496,68	99,87%	
Prestations de services	43 106,00	24 510,00	56,86%	
Loyers et charges locatives	1 109 001,00	953 188,46	85,95%	
Eau et assainissement des bâtiments	750 288,00	691 670,04	92,19%	
Cotisations municipales	353 312,00	339 206,35	96,01%	
Assurances	801 160,00	798 839,48	99,71%	
Affranchissements	257 600,00	218 545,55	84,84%	
Télécommunications	84 000,00	64 371,74	76,63%	
Dépenses à évolution contrainte	37 960 340,00	35 653 637,96	93,92%	
Fournitures d'atelier et de voirie	1 754 978,00	1 638 053,01	93,34%	
Prestations de services	3 531 301,56	3 319 630,05	94,01%	
Travaux et réparations	2 858 508,00	2 694 491,90	94,26%	
Autres	5 234 904,29	4 800 422,69	91,70%	
Crédits courants des services	13 379 691,85	12 452 597,65	93,07%	
Charges exceptionnelles	180 510,00	148 579,26	82,31%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	154 719 027,85	148 518 326,75	95,99%	
TOTAL GENERAL	242 506 635,44	207 780 704,70	85,68%	26 998 588,30

Compte Administratif 2023
Budget principal
(en opérations réelles hors gestion active de la dette)



Le résultat de clôture (différence entre les recettes et les dépenses) constaté au CA 2023 a été repris par anticipation dès le Budget primitif 2024 et a été réaffecté à la couverture du déficit des restes à réaliser en investissement (26,8 M€). Le solde restant disponible (12,1 M€) a permis d'assurer l'équilibre global du Budget 2024, tout en finançant de nouvelles propositions de dépenses.

Il est en augmentation de + 3,7 M€ par rapport à celui dégagé à fin 2022 sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un meilleur taux de réalisation des recettes par rapport aux prévisions.

2.1. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 148,5 M€ (143,4 M€ en 2022) ; les recettes de fonctionnement s'établissent quant à elles à 192,1 M€ (182,8 M€ en 2022).

En découle une épargne brute de près de 43,6 M€ (intégrant le résultat reporté de l'année précédente) en consolidation par rapport à l'exercice précédent (39,5 M€).

L'épargne nette avec excédent reporté s'établit à 30,1 M€ contre 25,8 M€ en 2022.

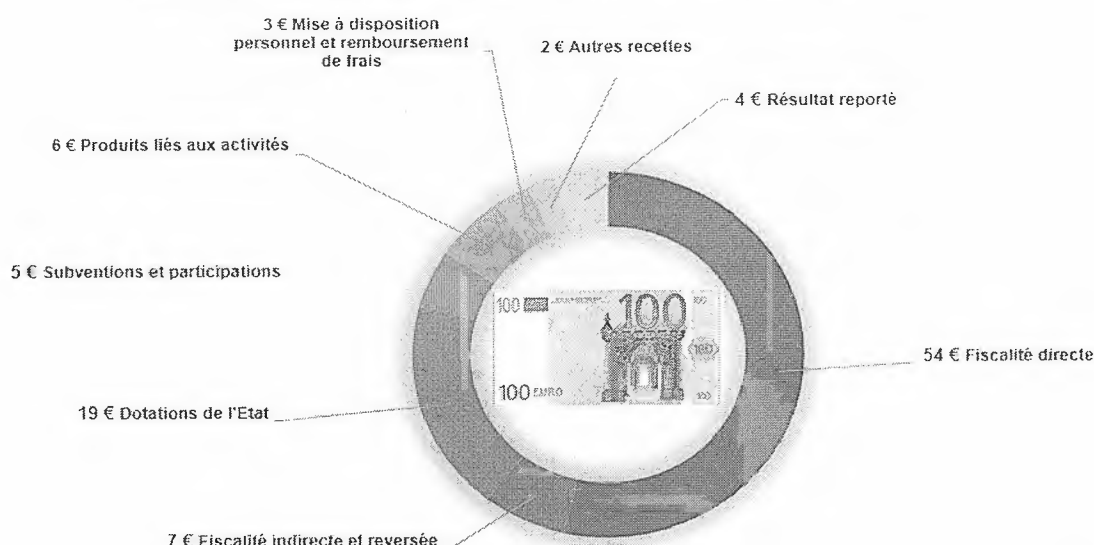
A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 192,1 M€ (contre 182,8 M€ en 2022). Par rapport aux prévisions totales de l'exercice, elles sont réalisées à 103,7 % (103,3 % en 2022).

Elles sont en augmentation de 5,1 % par rapport à 2022.

En M€	2019	2020	2021	2022	2023		
					Montant	Evolution 23/22	
						Montant	%
Fiscalité directe	84,0 M€	85,3 M€	89,6 M€	94,5 M€	103,0 M€	8,5 M€	9,0%
Fiscalité indirecte	8,7 M€	8,8 M€	10,2 M€	11,2 M€	10,2 M€	-1,0 M€	-9,3%
Fiscalité reversée	3,4 M€	3,4 M€	3,7 M€	3,3 M€	3,2 M€	-0,1 M€	-3,0%
Dotations Etat	35,9 M€	36,4 M€	34,7 M€	35,3 M€	36,1 M€	0,8 M€	2,2%
Subventions	8,1 M€	8,4 M€	8,7 M€	8,8 M€	9,7 M€	0,9 M€	10,1%
Produits d'exploitation et de gestion courante	20,4 M€	16,0 M€	17,1 M€	18,6 M€	16,9 M€	-1,7 M€	-9,2%
Cessions immobilières	2,5 M€	0,9 M€	1,2 M€	0,6 M€	0,7 M€	0,1 M€	22,8%
Autres recettes	2,1 M€	1,5 M€	0,7 M€	1,9 M€	3,8 M€	1,9 M€	96,9%
Excédent reporté	9,6 M€	8,8 M€	8,7 M€	8,5 M€	8,5 M€	0,0 M€	-0,5%
TOTAL GENERAL	174,8 M€	169,6 M€	174,6 M€	182,8 M€	192,1 M€	9,3 M€	5,1%

Sur 100 euros de recettes de fonctionnement en 2023 :



- Le produit de fiscalité directe s'élève en 2023 à 103 M€, incluant les rôles supplémentaires pour 0,5 M€, et représente 54 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors rôles supplémentaires, qui correspondent à des régularisations sur exercices antérieurs, les recettes fiscales s'élèvent à **102,5 M€** (+ 9 % par rapport à 2022) **en intégrant toutefois un produit exceptionnel et ponctuel de taxe d'habitation de l'ordre de 2 M€.**

Ce surplus de produit a pour origine une erreur de taxation de l'administration fiscale, au niveau national, liée notamment à la mise en place du service « Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) » dans lequel les propriétaires doivent déclarer les occupants de leurs locaux.

La nouvelle utilisation de cette plateforme déclarative a pu ainsi engendrer l'émission à tort de certains avis d'imposition au titre des résidences secondaires, par exemple en cas de déménagement en cours d'année.

La Ville, comme les autres collectivités dans ce cas, a perçu en 2023 l'ensemble du produit issu des impositions émises, avec des dégrèvements accordés aux contribuables pris en charge par l'Etat.

Retraitées de ce produit exceptionnel, les recettes fiscales progressent de l'ordre de 7 % par rapport à 2022, en cohérence avec la revalorisation forfaitaire des bases de 7,1 % fixée selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé et qui s'est appliquée aux locaux d'habitation et locaux industriels (les bases des locaux professionnels évoluant dans une moindre proportion, car étant liées à l'évolution moyenne des loyers départementaux, soit 0,66 % en 2023, avec des situations variables selon les catégories de locaux).

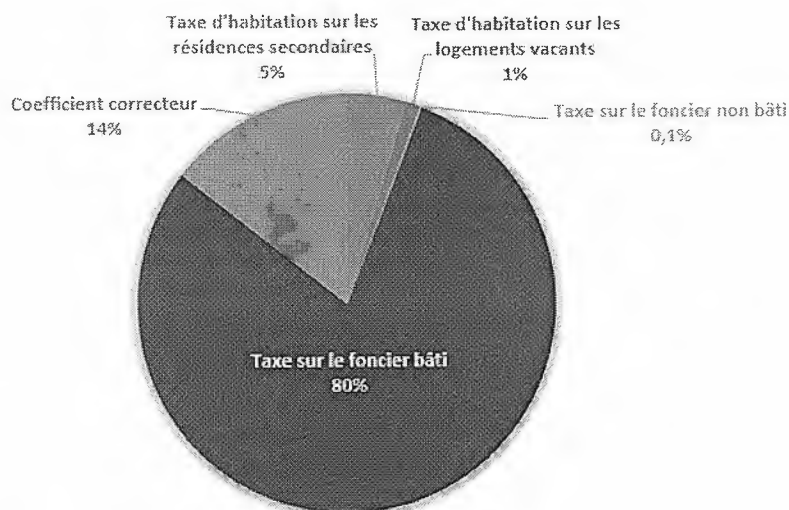
	2022	2023	Evolution	
			En %	En €
TAXE D'HABITATION	3 566 845 €	5 873 892 €	64,7 %	2 307 047 €
* taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 641 433 €	4 658 082 €	73,3 %	2 016 649 €
* taxe d'habitation sur les logements vacants	693 877 €	1 183 962 €	70,6 %	490 085 €
* rôles supplémentaires	231 535 €	31 848 €	-86,2 %	-199 687 €
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	90 822 153 €	97 032 055 €	6,8 %	6 209 902 €
* taxe sur le foncier bâti	76 781 918 €	81 818 925 €	6,6 %	5 037 007 €
* coefficient correcteur	13 868 709 €	14 787 898 €	6,6 %	919 189 €
* rôles supplémentaires	171 526 €	425 232 €	147,9 %	253 706 €
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	88 793 €	94 123 €	6,0 %	5 330 €
TOTAL avec rôles supplémentaires	94 477 791 €	103 000 070 €	9,0 %	8 522 279 €
TOTAL hors rôles supplémentaires	94 074 730 €	102 542 990 €	9,0 %	8 468 260 €

Les taux communaux étant restés totalement stables en 2023, comme depuis 2009 pour la taxe d'habitation et depuis 2011 pour la taxe sur le foncier bâti, l'évolution du produit perçu est uniquement issue de celle des bases cumulant :

- les actualisations forfaitaires précitées ;
- les variations physiques (constructions, démolitions, nouvelles activités, etc...).

Pour mémoire, le produit du coefficient correcteur, issu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du transfert du taux de foncier bâti départemental, s'il suit la dynamique des bases du foncier bâti, n'est pas ajusté en cas de variation du taux de la taxe.

Le panier fiscal de la Ville en 2023 s'établit au final comme suit :



- La fiscalité indirecte s'élève à 10,2 M€ en 2023 contre 11,2 M€ en 2022.

En M€	2019	2020	2021	2022	2023		
Droits de mutation	4,5	4,3	6,1	5,7	4,3	-1,4	-24,6%
Taxe sur l'électricité	1,9	1,9	1,9	1,9	2,5	0,6	31,6%
Produit jeux : casino, en ligne	1,8	1,2	0,8	1,6	1,8	0,2	12,5%
Autres taxes	0,5	1,4	1,4	2,0	1,6	-0,4	-22,1%
TOTAL	8,7	8,8	10,2	11,2	10,2	-1	-9,3%

La taxe sur l'électricité et sur les pylônes électriques s'élève à 2,5 M€ (2 M€ au titre de l'exercice 2023 et 0,5 M€ pour les exercices précédents). L'année 2023 est marquée exceptionnellement, compte-tenu du changement du rythme d'encaissement, par la constatation de plus de 5 trimestres sur l'exercice étant donné la prise en compte d'un versement ponctuel du produit du 4^{ème} trimestre 2022 et de reliquats antérieurs perçus avant la réforme du versement de cette taxe (désormais versée sous forme d'un produit national).

Le produit de la taxe sur les jeux du Casino s'établit en 2023 à 1,7 M€, en augmentation de près de 150 K€ par rapport à celui 2022. Il retrouve en 2023 son niveau de 2019 avant la crise sanitaire.

Les recettes de **droits de mutation** de l'exercice 2023 avec un produit de 4,3 M€ connaissent une baisse importante par rapport à 2022 (5,7 M€) suite au ralentissement des transactions immobilières lié au contexte économique et aux taux d'intérêts, mais également à la baisse des prix des biens. Cette baisse est cohérente avec celle connue au niveau national, de l'ordre de 23 à 25 %.

Le produit 2023 de la **taxe locale sur la publicité extérieure**, intégrant 128 K€ de reliquat 2022, s'établit à 1 M€ (pour mémoire, celui de 2022 de 1,5 M€ comprenait 2 années de recouvrement avec

un rattrapage de l'année de décalage de taxe décidée en 2020 dans le cadre de l'année de déclenchement de la crise sanitaire).

Les autres taxes sont composées notamment des droits de place et des loyers des commerçants du Marché des Beaux-Arts pour 466 K€ et de la taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles (52 K€) comptabilisée en fonctionnement depuis 2022.

- La fiscalité reversée s'élève en 2023 à 3,2 M€ : depuis 2016, ce poste n'intègre plus l'Attribution de Compensation, celle-ci étant devenue une dépense suite aux nombreux mouvements de mutualisations et transferts de compétences intervenus au cours des derniers exercices.

Elle comprend :

- ✓ **la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** versée par Grand Besançon Métropole qui s'établit pour sa part à 1,9 M€, montant équivalent à celui de 2022.

Elle se compose de plusieurs volets : **le volet solidarité sociale et fiscale**, comprenant une enveloppe « revenus » de 100 K€ répartie entre l'ensemble des communes (73 K€ revenant à la Ville), qui représente au total 1,19 M€.

Les montants du **volet « solidarité économique »** désormais figé et du volet **« gens du voyage »** s'établissent respectivement à 668 K€ et 15 K€. Le **volet « cartes d'identité électroniques »**, avec un produit de 29 K€, est en légère baisse par rapport à celui de 2022 (56 K€) du fait de la hausse de la dotation de l'Etat liée aux titres sécurisés et bien que la dotation allouée globalement aux communes de la part de GBM et de l'Etat soit en hausse de 2022 à 2023.

- ✓ **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour 1,3 M€.**

En 2023, l'éligibilité du territoire au FPIC a été confirmée pour la cinquième année consécutive (classement au 714^{ème} rang sur 745) ainsi que la répartition de droit commun, le territoire étant contributeur pour 44 K€ (la contribution de la Ville pour 12 K€ est prise en charge de droit par GBM du fait du classement de Besançon à la DSU en dessous de 250 : 238^{ème} en 2022).

Le FPIC de la Ville est en baisse de 59 K€ par rapport à 2022 du fait d'une part de l'intercommunalité évoluant en fonction de son Coefficient d'Intégration Fiscale.

Pour mémoire, le territoire avait bénéficié du FPIC, calculé au niveau intercommunal, en 2012 et 2013, puis avait touché le dispositif de garantie de sortie en 2014. Il était redevenu éligible au versement en 2016 et en sortait progressivement depuis, tout en étant légèrement contributeur, jusqu'à une nouvelle éligibilité depuis 2019. La pérennité du bénéfice de ce fonds n'est toutefois pas assurée, le territoire étant classé lors des différents exercices d'éligibilité dans les derniers rangs d'éligibilité au niveau national.

- Les dotations de l'Etat s'élèvent à 36,1 M€, y compris le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP) et les allocations compensatrices de fiscalité.

L'ensemble des dotations représente en 2023 près de 19 % des recettes réelles de fonctionnement. A noter que hors compensation fiscales, les dotations sont en très légère baisse (- 0,1 M€, soit - 0,3 %) mais il faut souligner que la Dotation Générale de Décentralisation Hygiène n'a pu faire l'objet d'un encaissement en 2023 pour 1,1 M€ en raison d'une notification tardive. Retraitée de cet élément, l'évolution des dotations représente + 3 % essentiellement fléchée sur la Dotation Solidarité Urbaine.

La principale enveloppe, la Dotation Globale de Fonctionnement représente pour la Ville 31,5 M€ (31,1 M€ en 2022), en hausse de 1,2 % soit + 0,4 M€, pour une inflation 2023 de 4,9 % et un « panier des dépenses locales » en hausse de l'ordre de 5,5 %.

Si la DGF avait évolué a minima de l'inflation, cela aurait représenté un surplus en 2023 pour la Ville de 1,2 M€ par rapport à la DGF effectivement perçue.

A noter qu'au niveau national, le montant de la DGF a progressé en 2023, à hauteur de 320 M€. Cet abondement de l'Etat, permet le financement intégral de la progression annuelle des dotations de péréquation du bloc communal (dotations de solidarité rurale et urbaine) et dispense la totalité des communes d'un écrêtement de leur dotation forfaitaire.

- **La Dotation Forfaitaire**, soit **plus de 20 M€**, est en très légère hausse (+ 47 K€, soit seulement + 0,2 %) du fait uniquement de l'augmentation de la population.
- **La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**, d'un montant de **10,2 M€**, bénéficie à nouveau d'une hausse importante de + 466 K€, soit + 4,8 %.
- **La Dotation Nationale de Péréquation** d'un montant de **1,3 M€** connaît quant à elle une diminution de -147 K€, soit - 10 %.

Comme l'année dernière, le **Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle** n'entre pas dans les variables d'ajustement de l'enveloppe des dotations en 2023 et reste quasi stable à **255 K€**.

Depuis 2021, la Ville bénéficie d'une **Dotation Politique de la Ville (DPV)**. Elle a encaissé à ce titre, **0,8 M€** en 2023 contre 0,1 M€ en 2022.

- 712 K€ concernent les Dotations Politique de la Ville 2021 et 2022 pour des travaux d'investissement : la démolition du parking Languedoc, la réhabilitation énergétique des écoles maternelles Boulloche et Kergomard et la rénovation des locaux du Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) et Profession Sports 25.

Pour rappel, s'agissant d'opérations en investissement, la DPV s'impute en fonctionnement et est perçue au fur et à mesure de la réalisation des projets.

- Les 88 K€ restants concernent la Dotation 2023 pour des actions en fonctionnement au titre de la culture, de la santé, des sports et de la vie dans les quartiers.

Les autres dotations ne représentent que 233 K€ et augmentent de 9 K€. Cette augmentation provient de la hausse du montant encaissé au titre de la **dotation pour les titres sécurisés** pour **112 K€** (soit + 13 K€ par rapport à 2022).

Concernant les **compensations fiscales de Taxes Foncières**, ces dernières représentent **3,3 M€** et sont en hausse de 903 K€ par rapport à 2022. Cette forte augmentation est liée, d'une part, aux revalorisations forfaitaire et physique des bases fiscales exonérées et d'autre part, à la réintégration en exonérations des logements sociaux traitées par erreur en dégrèvements en 2022.

Le détail des dotations est le suivant pour 2023 :

En K€	CA 2022	CA 2023	Ecart en K€	Ecart en %
<i>Dotation Forfaitaire avant contribution aux déficits publics et financement de la péréquation</i>	19 853	19 978		
<i>Ecrêtement pour financement de la péréquation</i>	0	0		
<i>Part variable en fonction des variations de population</i>	+ 125	+ 47		
= Dotation Forfaitaire	19 978	20 025	+ 47	+ 0,2 %
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion S.	9 705	10 171	+ 466	+ 4,8 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 467	1 320	- 147	- 10,0 %
Total Dotation Globale de Fonctionnement	31 150	31 516	+ 366	+ 1,2 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 122	-	- 1 122	- 100,0 %
Dotation Politique de la Ville	140	800	+ 660	+ 471,4 %
Fonds Départ. de Péréquation de la Taxe Profes.	256	255	- 1	- 0,4 %
Compensation taxes foncières	2 436	3 339	+ 903	+ 37,1 %
Autres dotations	224	233	+ 9	+ 4,0 %
TOTAL	35 328	36 143	+ 815	+ 2,3 %
TOTAL (hors compensations fiscales)	32 892	32 805	- 87	- 0,3 %

- Le poste des subventions et participations reçues s'élève à 9,7 M€ contre 8,8 M€ en 2022.

Ce poste comprend notamment :

- ✓ la participation de la CAF au titre des volets enfance (**6 M€**), périscolaire (**0,8 M€**) et des activités jeunesse/animation collective famille (**1,2 M€**),
- ✓ la participation de l'Etat pour la prise en charge des dépenses relatives à l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction scolaire obligatoire pour l'année 2022 pour **442 K€**,
- ✓ le financement par l'Etat au titre du dispositif d'accompagnement des étrangers primo-arrivants dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration de Besançon (CTAI) pour les années 2021 et 2022 à hauteur de **311 K€**,
- ✓ les subventions des partenaires au titre du fonctionnement et pour les actions organisées dans le domaine culturel pour près de **470 K€** dont, au titre de la Citadelle, 130 K€ pour le soutien de Grand Besançon Métropole et 131 K€ de mécénats,
- ✓ des soutiens dans le domaine de la santé (**80 K€**), celui des sports (**38 K€**) et dans le cadre du dispositif d'ateliers de soutien à la parentalité des enfants de 2 à 3 ans (**19 K€**),
- ✓ des subventions dans le domaine de l'éducation pour, d'une part, la fourniture de fruits frais et de produits laitiers de qualité dans les menus du midi dans la restauration scolaire (43 K€) et d'autre part, dans le cadre de la compensation financière en cas de grève et de mise en place d'un service minimum d'accueil lors des journées de grève de printemps 2023 (110 K€),
- ✓ l'aide de l'Etat pour 25 K€ dans le cadre du dispositif Comedec (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) lié à la dématérialisation des actes d'état civil.

- Les produits d'exploitation et de gestion représentent 19,2 M€ contre 18,6 M€ en 2022.

• **Les ventes de produits et prestations de services (16,9 M€) se décomposent comme suit :**

- pour 11,2 M€ de recettes liées aux activités municipales (2022 : 10,7 M€).

Les recettes liées aux activités municipales poursuivent leur progression depuis la crise sanitaire (+ 2,1 M€ depuis 2021). La prévision budgétaire 2023 de ce poste est réalisée à 99 %.

La prévision de recettes 2023 avait été basée sur une hypothèse de reprise normale d'activité post-crise sanitaire, avec des tarifs 2023, adoptés par le Conseil municipal du 8 décembre 2022, selon un taux directeur d'évolution de + 5 % équivalent à l'inflation et une modulation des tarifs au cas par cas permettant une accentuation de la tarification sociale, notamment en matière scolaire et périscolaire à partir de la rentrée scolaire 2023/2024 (conformément à la délibération de février 2023).

Les principaux postes de recettes d'activités en comparaison avec celles de 2019 à 2022 sont les suivants :

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution	
						2023/2019	2023/2022
Restauration scolaire	2,45	1,65	2,40	2,34	2,54	0,09	0,20
Gymnases piscines patinoire	1,46	0,88	0,64	1,48	1,57	0,11	0,09
EAJE recettes familles et MQ	1,32	0,83	1,06	1,09	1,05	-0,27	-0,04
Equipements culturels	2,22	1,18	0,91	1,72	1,95	-0,27	0,23
Redevances Terrasses étalages	0,27	0,04	0,16	0,27	0,29	0,02	0,02
Stationnement surface	2,06	1,43	1,69	1,80	1,90	-0,16	0,10
Fourrière véhicules	0,47	0,37	0,79	0,62	0,53	0,06	-0,09

- 5,7 M€ correspondent par ailleurs aux facturations de mises à disposition de personnel et autres moyens.

Il s'agit notamment de celles concernant l'ISBA (1,0 M€), l'EPCC 2 Scènes (0,3 M€), la Caisse des Ecoles (0,2 M€) et GBM dans le cadre des mutualisations de services communs, de transferts de compétences et autres facturations (3,9 M€).

- **Des produits de gestion (principalement les revenus des loyers et charges et les redevances des fermiers et concessionnaires) à 2,3 M€, soit au même niveau que celui de 2022.**

Ils comprennent notamment les produits de loyers et charges afférentes d'organismes locataires de la Ville (1,6 M€) et les redevances de concessions (0,4 M€) dont principalement celle due par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la gestion du Casino.

- **Le produit des cessions d'immobilisations 2023 s'établit à 0,7 M€ (0,6 M€ en 2022).** Les principales ventes réalisées en 2023 concernent des biens immobiliers (0,6 M€), avec principalement les cessions à GBM d'une parcelle d'assiette de l'ex-station OIL France à Planoise (279 K€) et de parcelles rue de la Grette pour la création de terrains familiaux (266 K€). Les cessions de matériels de transport, d'outillage représentent quant à elles près de 130 K€.

- **Les autres recettes représentent 1,4 M€** (1,9 M€ en 2022). Parmi ces recettes, 0,4 M€ correspondent à des remboursements de rémunérations sur charges de personnel, 0,3 M€ à des opérations de régularisations de rattachements de charges de fonctionnement, 0,2 M€ à des remboursements de crédits de TVA sur opérations en fonctionnement et près de 0,2 M€ de produits de certificats d'économie d'énergie.

- **Le résultat de n-1 (soit 2022) repris en 2023 s'établit à 8,5 M€** : il est équivalent à celui de 2021 repris en 2022.

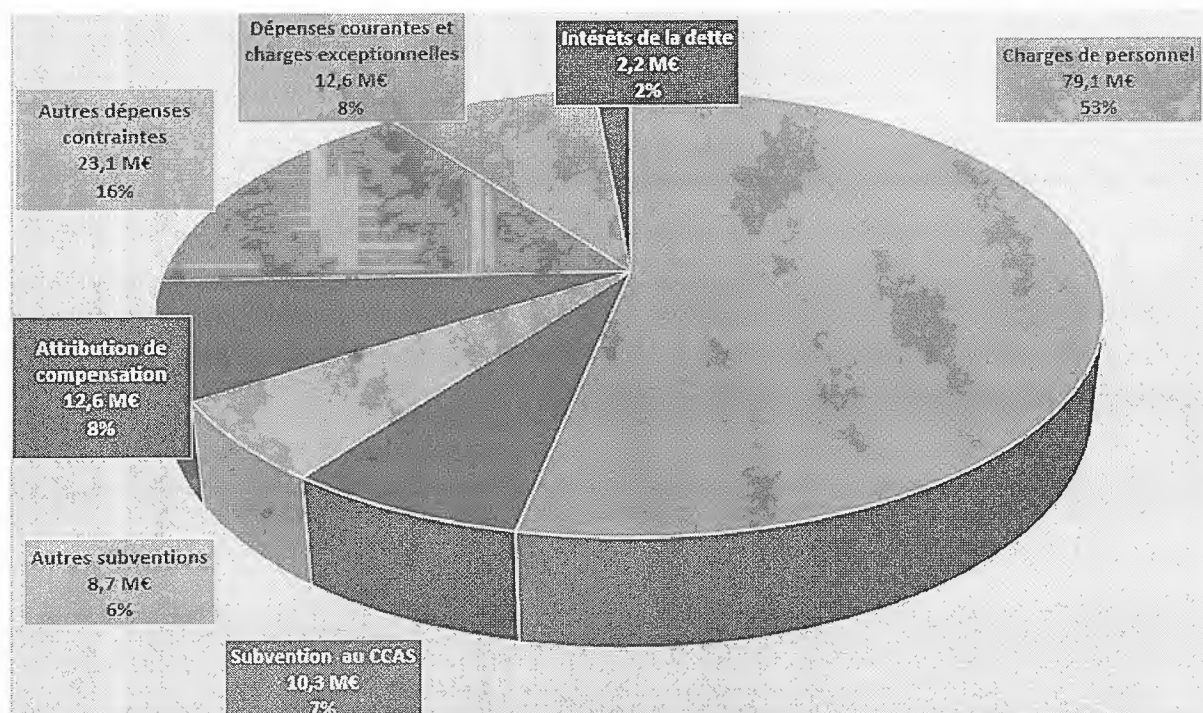
B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2023 à 148,5 M€ contre 143,4 M€ en 2022 : elles sont réalisées à hauteur de 96 %.

Elles évoluent de CA à CA de + 3,6 %.

En M€	2019	2020	2021	2022	2023		
					Montant	Evolution 23/22	
						Montant	%
Personnel (dont mise à dispo)	69,2 M€	69,8 M€	73,1 M€	76,4 M€	79,1 M€	2,6 M€	3,4%
Charges financières	2,3 M€	2,1 M€	1,9 M€	1,8 M€	2,2 M€	0,4 M€	19,6%
Subventions de fonctionnement au CCAS	9,5 M€	9,6 M€	9,7 M€	9,9 M€	10,3 M€	0,5 M€	4,6%
Autres subventions de fonctionnement	8,3 M€	8,5 M€	8,4 M€	8,8 M€	8,7 M€	-0,1 M€	-1,1%
Dépenses à évolution contrainte	31,7 M€	31,1 M€	32,1 M€	33,6 M€	35,7 M€	2,0 M€	6,0%
Crédits courants des services	11,0 M€	13,4 M€	12,3 M€	12,7 M€	12,5 M€	-0,2 M€	-1,3%
Charges exceptionnelles	1,4 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	133,2 M€	134,7 M€	137,6 M€	143,4 M€	148,5 M€	5,1 M€	3,6%

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2023 par grands postes s'établit sous forme graphique comme suit :



- Les dépenses de personnel, permanent, vacataire et mis à disposition par GBM, réalisées à près de 97 % de la prévision budgétaire, s'élèvent à 79,1 M€.

Les dépenses de personnel représentent 53,2 % des dépenses réelles de fonctionnement (pour mémoire 2014 : 57,6 %, 2016 : 55,2 %, 2020 : 51,8 % et 2022 : 53,3 %).

Le rythme d'évolution entre 2014 et 2023 des charges de personnel est similaire à celui des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de personnel hors mises à disposition représentent 78,8 M€ contre 76,2 M€ en 2022, soit une augmentation de + 2,6 M€ (soit + 3,4 %) qui résulte notamment des éléments suivants :

- la prise en compte du **Glissement Vieillesse Technicité** correspondant aux avancements (d'échelon, de grade) et de promotions internes décidés par la collectivité (639 K€),
- **l'incidence des mesures nationales :**
 - o **en année pleine pour celles prises en 2022** avec l'augmentation de + 3,5 % de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, la revalorisation de la catégorie B et le relèvement du minimum de traitement de la Fonction Publique Territoriale (FPT) suite à l'augmentation du SMIC,
 - o **pour celles qui se sont appliquées en 2023 :** au 1^{er} janvier, suite à la nouvelle augmentation du minimum de traitement et la hausse de la cotisation CNFPT de 0,05 % pour financement des apprentis dans la FPT et au 1^{er} juillet, suite à l'augmentation du point d'indice (+1,5 %) avec l'ajout jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires pour les plus bas salaires,

L'ensemble de ces décisions nationales 2022 et 2023 a représenté une dépense de près de 3,3 M€ sur l'année 2023.

- **le financement de l'indemnité exceptionnelle de pouvoir d'achat** versée en fin d'année aux agents de la Ville (1,2 M€ en 2023).
- **les créations d'emplois décidées en 2022** qui se sont appliquées en année pleine en 2023 (511 K€) et de celles de 2023 qui ont un léger impact sur 2023 (59 K€ en raison de recrutements tardifs sur l'année 2023),
- **l'extension de la restauration scolaire** dans le cadre de l'enveloppe dédiée de + 500 K€ par an à la fois pour porter de 55 % à 60 % le taux d'emploi des animateurs référents de l'Education et la prise en charge d'heures supplémentaires permettant de financer la préparation de projets pédagogiques pour les animateurs périscolaires.

A ces différents éléments, s'ajoutent les charges de personnel liées à la réévaluation de certains régimes indemnitaires et l'augmentation de l'indemnité de compensation de la hausse de CSG pour un montant de 142 K€.

Les dépenses de mises à disposition des services communautaires par GBM suite au transfert de la compétence Voirie représentent pour leur part 214 K€.

- Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 2,2 M€ (1,8 M€ en 2022).

Tout en restant une part modeste du budget de fonctionnement (1,5 %), elles augmentent de 0,4 M€ par rapport à 2022 résultant d'une part, de la hausse des taux d'intérêts d'emprunts dont notamment ceux indexés au taux du livret A qui a connu plusieurs augmentations successives pour se situer à 3 % depuis février 2023 et d'autre part, du léger réendettement de la Ville en 2022.

L'encours de dette du budget principal s'établit à 108 M€ au 31 décembre 2023, avec une répartition équilibrée entre taux fixes qui protègent la collectivité de la volatilité des marchés, et taux variables.

- Les subventions de fonctionnement versées se montent à 19 M€ contre 18,7 M€ en 2022.

- ✓ **La subvention de fonctionnement du CCAS s'élève à 10,3 M€ et est en hausse de + 4,2 % (2022 : 9,9 M€). Depuis 2020, elle a augmenté de plus de 700 K€.**
Cette subvention représente près de 40 % du budget du CCAS.

Prévue initialement au Budget primitif 2023 avec une hausse de + 1,5 %, cette subvention a été augmentée en cours d'année par Décision modificative pour 270 K€ à la fois pour la participation de la Ville aux Rendez-vous de l'âge (100 K€) et pour l'accompagnement du CCAS dans la mise en œuvre de l'indemnité exceptionnelle du pouvoir d'achat aux agents (170 K€). Le CCAS est confronté aux mêmes contraintes budgétaires que la Ville en matière d'impacts de dépenses de personnel ou de hausse du coût de l'énergie.

- ✓ **Les subventions hors CCAS représentent 8,7 M€ et sont en évolution de 4,8 % à périmètre constant par rapport à 2022.**

Le périmètre est en effet modifié du fait, comme indiqué lors du Budget primitif, que la Ville n'assure plus à compter de 2023, le rôle de relais dans le versement des aides du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales, celle-ci les versant directement aux structures.

Les subventions dans le domaine du sport représentent 2,4 M€ (comme en 2022) : 1,7 M€ concernent le soutien au Sport de Haut Niveau sous la forme des Contrats de Développement Sportif signés avec les clubs de haut niveau et ceux participants à des compétitions nationales. 265 K€ et 130 K€ sont consacrés respectivement au sport amateur et au Centre International de Séjour.

Les aides aux manifestations et événements sportifs s'élèvent à 88 K€ avec notamment l'organisation au cours de l'année des championnats d'Europe de BMX (35 K€), du trail des Forts (6 K€)... S'y ajoutent 45 K€ et 5 K€ versées fin 2022 respectivement pour l'étape de la coupe du monde de cyclo-cross qui a eu lieu au mois de janvier et l'épreuve de la Classic Grand Besançon qui s'est déroulée au mois d'avril.

Les subventions dans le domaine culturel s'élèvent à 2,1 M€ (comme en 2022), avec notamment les aides attribuées à la Rodia (572 K€), au Centre Dramatique National de Franche-Comté (480 K€) et au Festival de Musique (148 K€). Les subventions liées aux différents soutiens existants (aide à la création, à la diffusion ou à l'action culturelle, aux événements artistiques et culturels...) s'établissent à 919 K€. Parmi celles-ci figurent les financements pour 160 K€ dans le cadre des parcours culturels élémentaires et maternelles.

En matière de vie des quartiers : 2,2 M€ sont réalisés, principalement pour les subventions aux 4 maisons de quartier associatives (0,8 M€ intégrant une subvention complémentaire à l'ASEP pour 45 K€) et aux Francas du Doubs dans le cadre de la participation financière annuelle de la Ville au nouveau Contrat de service public pour la gestion d'accueils de loisirs sans hébergement et de projets d'animation Enfance/Jeunesse (0,7 M€).

La Ville apporte également son soutien aux associations au titre d'une aide au fonctionnement général (228 K€) ou de développement d'actions et services sur le territoire (les Oiseaux, la Cassotte ...) ou dans le cadre de manifestations spécifiques (Ludinam, Contrat de Ville, Cultures Urbaines...).

Près de 260 K€ concernent les aides (financement par l'Etat) octroyées sur 2 exercices dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des étrangers primo-arrivants.

52 K€ ont par ailleurs été mobilisés pour des actions de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

En matière de Tourisme, 332 K€ de subventions ont été versées dont 300 K€ au bénéfice de l'Office de Tourisme et le solde pour l'organisation de congrès.

Dans le domaine du Commerce, 209 K€ ont été versés notamment avec le soutien à hauteur de 179 K€ à l'Office du Commerce et de l'Artisanat.

312 K€ relèvent de la Tranquillité Publique, notamment pour les actions dans les quartiers prioritaires.

451 K€ concernent la gestion du personnel avec 426 K€ versés au Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal, et 174 K€ dans le domaine de l'Education dont 125 K€ de subvention à la Caisse des Ecoles comprenant une aide exceptionnelle de 75 K€.

- Les dépenses à évolution contrainte s'élèvent à 35,7 M€ et sont en augmentation de + 2 M€ par rapport à 2022, essentiellement due à la hausse des dépenses d'énergie.

L'attribution de compensation (AC) versée par la Ville à Grand Besançon Métropole s'élève à 12,6 M€. Ce montant a été défini par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) le 14 décembre 2023 au vu des coûts définitifs des services communs 2023 tels que ressortant du Compte administratif 2022 et des Autorisations des Droits des Sols délivrés à Besançon en 2023.

Les dépenses d'énergie, deuxième poste des dépenses à évolution contrainte, s'établissent en 2023 à 8,9 M€ pour une prévision budgétaire de 9,5 M€.

Tout au long de l'année, les impacts de la hausse de la facture énergétique ont été limités grâce au plan de sobriété énergétique mis en place dès la rentrée 2022 (baisse des températures, extinction anticipée de l'éclairage...) sans fermeture d'équipements publics ni suppression des services, ce qui a permis de réaliser 1,2 M€ d'économies, mais également par l'impact ponctuel de l'amortisseur électricité mis en place par l'Etat, dont le mécanisme, complexe et peu lisible, a tardé à être précisé, et qui a permis une réduction de 1,3 M€.

Malgré cela, l'augmentation du poste énergie est de + 1,9 M€, soit près de + 27,4 % par rapport à 2022. Par rapport à la moyenne 2015-2021 (5,2 M€), cela représente une hausse de +3,7 M€ soit +71 %.

Les contingents et participations obligatoires (5 M€) se composent, d'une part, des contributions aux organismes de regroupement auxquels la Ville adhère (EPCC 2 Scènes : 1,8 M€, EPCC ISBA : 1,4 M€, SM Orchestre Victor Hugo : 0,8 M€ ...) et, d'autre part, du forfait communal aux écoles privées (écoles maternelles : 0,4 M€ et écoles élémentaires : 0,5 M€).

Les crédits d'alimentation pour la restauration scolaire s'élèvent à 2 M€ (+ 0,3 M€ par rapport à 2022). Ce poste prend en compte l'achat direct de fournitures d'alimentation pour la cuisine avec 1,8 M€ (au total, c'est 5 000 repas en liaison chaude qui partent chaque jour de la cuisine centrale vers les écoles et les crèches) mais également les fabrications de repas en liaison froide par un prestataire pour 0,2 M€.

Les indemnités, cotisations, formation des élus et des frais de fonctionnement des groupes d'élus représentent 1,2 M€ et sont en stabilité par rapport à 2022.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Forêts se monte à 151 K€. Elle a été réalisée en deçà de la prévision budgétaire du budget 2023 du fait d'une augmentation du produit des coupes de bois et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement de ce budget annexe. Comme en 2022, il n'y a pas eu de versement de subvention d'équilibre au budget annexe Archéologie compte tenu d'une recette complémentaire liée aux fouilles dans le cadre de la végétalisation de la place de la révolution.

Parmi les autres postes importants, il convient de citer notamment :

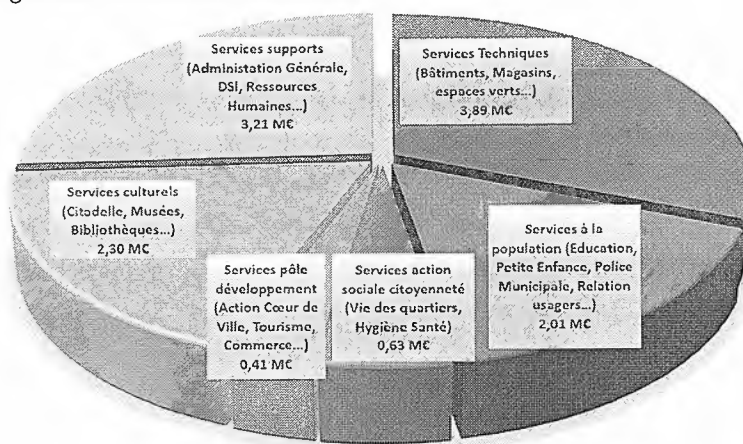
- **les contrats de prestations de services** pour 1,2 M€ correspondant principalement à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et de la fourrière,
- **les loyers et charges locatives de locaux** pour 0,9 M€,
- **les dépenses d'eau et d'assainissement du patrimoine municipal** pour 0,7 M€ (comprenant l'eau des piscines, des bâtiments...),
- **les assurances** avec un montant de 0,8 M€, en hausse de 4,2 % par rapport à 2022.

Contrairement aux 3 exercices précédents, l'enveloppe des dépenses imprévues (dotée de 1 M€ initialement) n'a pas été consommée au cours de l'exercice.

- Les crédits courants des services s'élèvent à 12,5 M€ contre 12,7 M€ en 2022 (-0,2 M€).

Ces crédits permettent aux services d'agir dans les missions de services publics de la collectivité, soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...), soit sous forme de prestations. Ils sont nécessaires au fonctionnement des équipements et sont également sources de proximité et d'animation sur le territoire de la Ville.

Le graphique ci-dessous présente une répartition des crédits de services par grands secteurs d'activités selon l'organisation de notre collectivité :



Comme lors des exercices précédents, les services techniques (bâtiments, espaces verts, magasins...), les services à la population (éducation, sports ...) sont les principaux consommateurs de crédits de service du fait de leur positionnement en tant que services de proximité utilisés

quotidiennement par la population. S'y ajoutent les services supports (systèmes d'information, ressources humaines) qui œuvrent au fonctionnement général de la collectivité.

L'ensemble des domaines mobilise des crédits de services mais interviennent en parallèle par le biais de versement de subventions.

- **Les charges exceptionnelles de 0,15 M€** comprennent principalement les dépenses tickets loisirs dont le ticket Culture et Sports délivrés aux familles défavorisées (0,14 M€).

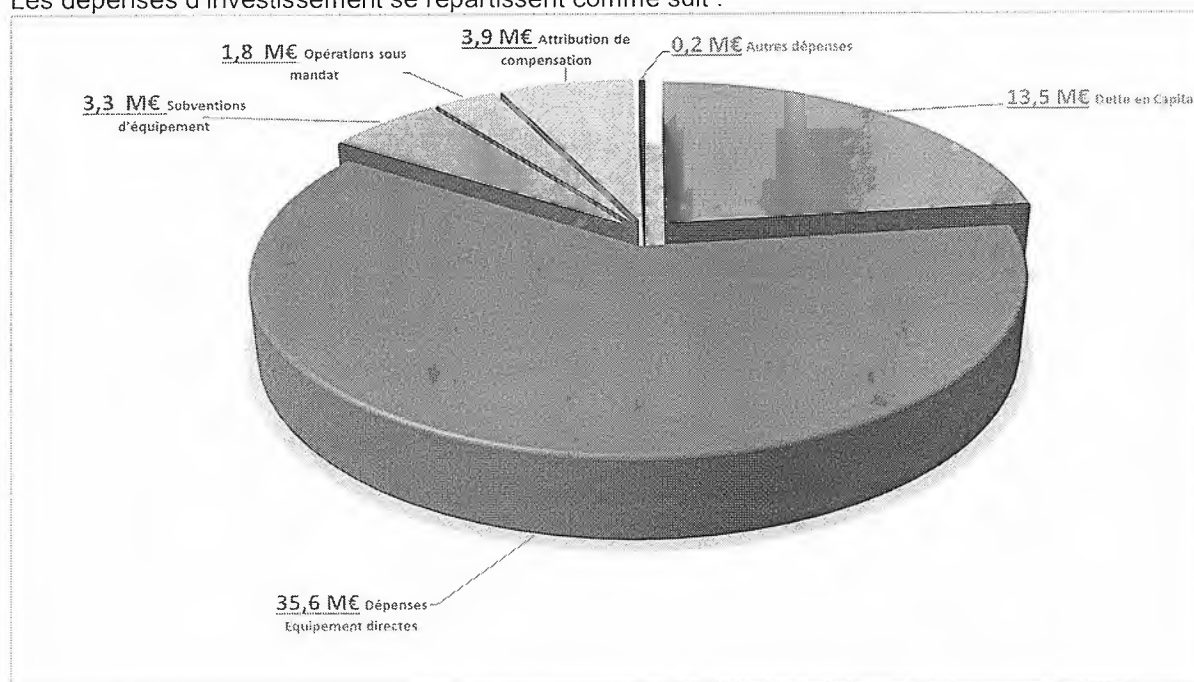
2.2. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement totales s'établissent à 58,3 M€ contre 52,5 M€ en 2022, hors gestion active de la dette (0,9 M€) qui correspond à des emprunts revolving de trésorerie dont l'encours s'est éteint à fin 2023.

Elles sont réalisées à plus de 67 % (en 2022 : près de 61 %) et à 98 % en intégrant les engagements déjà pris et reportés. Les restes à réaliser en fin d'exercice 2023 au titre de dépenses engagées concernant en grande majorité des dépenses d'équipement reportées sur l'exercice 2024, s'établissent à 27 M€.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



Les seules dépenses d'équipement, directes et indirectes, représentent 44,6 M€, contre 38,7 M€ en 2022.

Elles se répartissent pour 35,6 M€ (contre 30,7 M€ en 2022) de dépenses directes, 3,3 M€ (contre 2,4 M€ en 2022) de subventions d'équipement versées, 3,9 M€ (idem qu'en 2022 puisque figée) d'attribution de compensation et 1,8 M€ d'opérations sous mandat (contre 1,7 M€ en 2022).

Les opérations individualisées du Plan Pluriannuel d'Investissement représentent 25,1 M€ de dépenses directes et indirectes d'équipement, tandis que les tranches annuelles (programme de petits travaux) et les dépenses spécifiquement liées à la proximité représentent, y compris l'attribution de compensation relative à l'investissement Voirie, 19,5 M€.

A ce montant, il convient d'ajouter les travaux en régie (travaux d'investissement réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement en décision modificative) qui s'élèvent à 0,9 M€.

Au total donc, les dépenses d'équipement y compris travaux en régie s'élèvent à 45,5 M€.

Les autres dépenses concernent d'une part, l'avance de trésorerie (150 K€) consentie à la Caisse des Ecoles (délibération du Conseil municipal du 7 décembre 2023) et d'autre part, des versements de taxes d'aménagement initialement perçus par la Ville (58 K€).

Les dépenses d'investissement hors dette représentent ainsi 45,7 M€ en 2023, avec travaux en régie soit + 6,4 M€ par rapport à 2022 (39,3 M€).

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 13,5 M€ (contre 13,7 M€ en 2022) avec un encours de la dette au 31 décembre 2023 de 108 M€. Cette légère diminution par rapport à 2022 s'explique par la fin de remboursement de certains emprunts, atténué par l'incidence du coût du vieillissement de la dette et de celle des emprunts nouvellement souscrits en 2023.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors autofinancement) représentent au total 22,8 M€, contre 26,6 M€ en 2022.

La baisse de 3,8 M€ s'explique par la diminution du recours à l'emprunt en 2023 (11,2 M€ contre 15,1 M€). Elles sont réalisées en totalité et font l'objet par ailleurs de 0,2 M€ de reports sur l'exercice 2024 au titre de recettes engagées et reportées (remboursement de l'avance de trésorerie consentie en 2023 à la Caisse des Ecoles).

Les principales recettes au titre de l'exercice 2023 hors emprunt sont les suivantes :

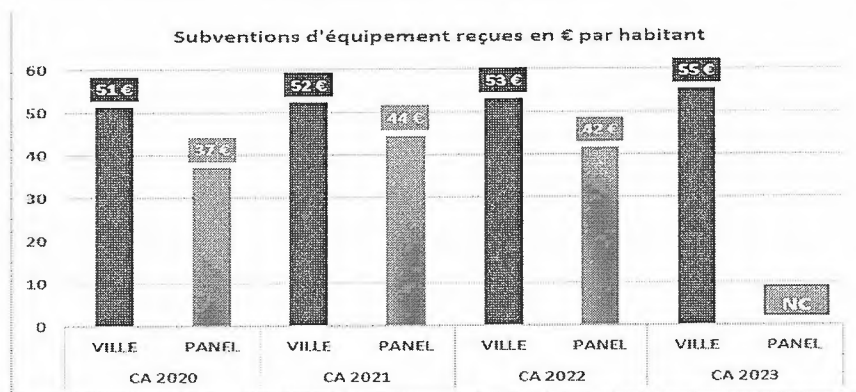
En M€	2019	2020	2021	2022	2023		
					CA	Evolution 23/22	
						Montant	%
Amendes de police	1,2 M€	-	-	-	-	0,0 M€	
Taxe d'aménagement	2,3 M€	0,7 M€	0,7 M€	0,8 M€	0,3 M€	-0,5 M€	-58,4%
FCTVA	4,3 M€	5,7 M€	3,2 M€	4,2 M€	4,3 M€	0,1 M€	1,7%
Subventions d'investissement	7,1 M€	6,1 M€	6,3 M€	6,5 M€	6,7 M€	0,3 M€	4,3%
Autres recettes d'investissement	0,5 M€	1,7 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,2 M€	-
TOTAL	15,4 M€	14,3 M€	10,4 M€	11,5 M€	11,6 M€	0,1 M€	0,8%
Emprunt	10,1 M€	10,0 M€	15,5 M€	15,1 M€	11,2 M€	-3,9 M€	-25,6%

Le FCTVA 2023 calculé par rapport aux dépenses d'équipement réalisées en 2022 (dépenses éligibles n-1) s'élève à 4,3 M€, montant quasi équivalent à celui perçu en 2022.

Les subventions reçues comprenant également celles obtenues dans le cadre d'opérations sous mandat en provenance de nos partenaires constituent avec 6,7 M€ une part majoritaire des recettes d'investissement, en légère augmentation par rapport à 2023 (+ 0,3 M€).

Les subventions reçues constituent une ressource essentielle, soit 58 % des recettes d'investissement hors emprunt.

Comparativement à la strate, la Ville de Besançon reçoit plus de subventions par habitant, ce qui montre l'aspect à la fois partenarial et stratégique des projets menés.



La taxe d'aménagement connaît une baisse de 0,5 M€ en 2023 par rapport à 2022 pour s'établir à 0,3 M€ : elle correspond au reversement par GBM de 70 % du produit perçu depuis 2022 (avec en parallèle sur GBM une affectation de la part restante pour l'urbain et le périurbain en matière de voirie).

Les autres recettes d'investissement (248 K€) correspondent pour 200 K€ au remboursement de l'avance en compte courant d'associé consentie en 2021 à la SEM Micropolis durement impactée par la crise sanitaire.

La mobilisation d'emprunts nouveaux s'établit à 11,2 M€, en diminution par rapport à 2022 (15,1 M€). Elle a été calibrée au plus juste tout au long de l'exercice en fonction des besoins, des programmes de travaux et des propositions bancaires.

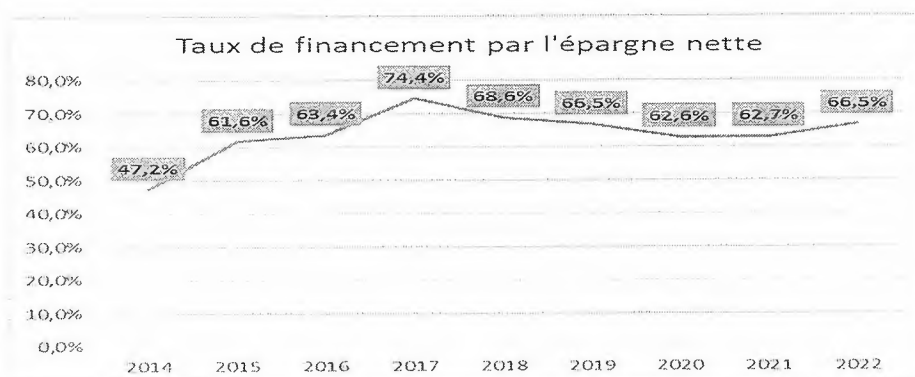
Le financement de l'investissement est le suivant :

En M€	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement hors dette hors travaux en régie	43,3	34,5	37,5	38,8	44,6
Recettes d'investissement hors emprunt	33,3	34,3	33	37,4	42,5

Epargne brute (avec excédent n -1)	41,6	34,9	37	39,5	43,6
Remboursement dette en capital	12,8	13,3	13,5	13,7	13,5
Emprunt	10,1	10	15,5	15,1	11,2
Endettement	-2,7	-3,3	2	1,4	-2,3
Résultat avant reports	28,9	31,4	34,4	39,5	39,0
Résultat après report	8,8	8,7	8,5	8,5	12,2

En 2023, l'investissement hors dette est financé à plus de 25 % par emprunt.

Le taux de financement par l'épargne nette (hors recette exceptionnelle d'indemnité de la cuisine centrale en 2018) témoigne de la stabilité structurelle de ce financement.



3. Les résultats des budgets annexes

Le budget général compte cinq budgets annexes : en plus des budgets Forêts et Archéologie Préventive, deux autres sont liés à des zones d'activités (Edison et Brès) et le dernier est dédié à un lotissement (Montarmots).

Les budgets Forêts, Edison, Brès et Montarmots sont totalement assujettis à la TVA alors que le budget Archéologie Préventive l'est partiellement. Lorsqu'elles entrent dans le champ de l'assujettissement, les opérations de ces budgets sont comptabilisées hors taxes, à défaut TTC.

L'analyse suivante des budgets annexes a été élaborée en déduisant le cas échéant le montant des travaux en régie des dépenses réelles de fonctionnement et en les additionnant aux dépenses réelles d'investissement.

3-1. Le Budget Forêts

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives à l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Les dépenses d'équipement, réalisées principalement en forêt de Chailluz et dans le bois d'Aglans, ont mobilisé 295 K€ (y compris travaux en régie pour 58 K€).

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors travaux en régie) s'élèvent à 452 K€.

Les charges de personnel représentent une part importante de ces dépenses en mobilisant 199 K€, le solde correspondant aux dépenses de fonctionnement courantes (eau, électricité, combustibles, télécommunications, cotisations et assurance), aux frais de garderie facturés par l'Office National des Forêts et aux frais d'exploitation mécanisée par entreprise, liés aux coupes de bois.

Les **recettes réelles de fonctionnement** (hors subvention d'équilibre) s'élèvent à 455 K€ avec notamment les ventes de bois, principale recette de ce budget, qui ont généré un produit de 425 K€ en 2023 (contre 501 K€ en 2022).

En fonction de ces éléments et pour couvrir le besoin de financement, la subvention d'équilibre du budget principal s'élève à 151 K€ en 2023 (40 K€ en 2022).

Les résultats de clôture 2023 font apparaître un excédent d'investissement de 91 K€, qui sera repris au budget 2024 lors du vote de la Décision modificative n°1 prévue lors de cette même séance. Sur cette somme, 75 K€ sont affectés à la couverture du déficit des restes à réaliser 2023. La section de fonctionnement dégage un solde nul.

3-2. Le Budget Archéologie Préventive

Créé par délibération du conseil municipal du 26 février 2009, ce service public administratif permet à la Ville de mieux respecter et maîtriser les prescriptions archéologiques de plus en plus nombreuses, parfois sources de blocages des projets d'aménagement urbains. Il a notamment pour mission de :

- prévenir les diagnostics archéologiques par l'étude des permis d'urbanisme, par la veille territoriale et par la maîtrise de l'ensemble de la connaissance archéologique de Besançon,
- réaliser l'ensemble de tous les diagnostics archéologiques sur le territoire communal,
- réaliser des fouilles.

En 2023, l'activité opérationnelle du service a été marquée par la réalisation de plusieurs diagnostics archéologiques (espace public de l'ancien hôpital Saint-Jacques et de l'avenue de la Gare d'eau pour le réseau de chaleur) et une fouille archéologique réalisée dans le cadre du chantier de végétalisation de la place de la Révolution.

Au-delà de ces travaux, le service a travaillé sur de nombreux sujets de recherche et de valorisation avec notamment :

- la poursuite de la collaboration avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté, notamment dans le cadre du Programme Collectif de Recherche *Vesontio Christiana*, stages de fouilles et formations d'étudiants, suivi de travaux de Master...
- la poursuite de la résidence de recherche (accueil et suivi de la thèse d'une étudiante sur les fortifications médiévales et modernes de Besançon en collaboration avec la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement),
- la réalisation d'un parcours d'éducation artistique et culturel en collaboration avec l'Institut National de Recherches Archéologiques, proposé pour la 4^{ème} année à cinq classes d'écoles primaires et rencontre un fort succès.

Les dépenses réelles s'élèvent à 363 K€ et sont elles aussi, principalement dédiées à la section de fonctionnement (en parallèle de 3 K€ de dépenses d'équipement).

Elles se composent pour l'essentiel de frais de personnel (287 K€), de contrats de prestations de services avec des entreprises pour la réalisation de travaux archéologiques (28 K€) et de la participation aux charges du budget principal (18 K€).

Hors reprise des résultats, **les recettes réelles s'élèvent à 344 K€** et concernent quasi-exclusivement la section de fonctionnement (342 K€). Elles proviennent notamment du produit des fouilles (319 K€), d'une subvention versée par la DRAC (23 K€) liée aux diagnostics archéologiques réalisés par le service. Comme en 2022, le versement d'une participation à l'équilibre par le budget principal n'a pas été nécessaire.

Les résultats de clôture 2023 font apparaître un excédent d'investissement de 54 K€ et un excédent de fonctionnement de 190 K€. Ces résultats ont été repris au budget 2024 lors du vote du budget primitif.

3-3. Le Budget Zone d'Activités Thomas Edison

Cette zone d'activités gérée en régie municipale, a été créée par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2002.

Ce budget a fait l'objet d'un transfert à GBM au 1^{er} janvier 2017, mais il avait été toutefois conservé à la Ville afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui devait se faire parallèlement aux dernières ventes de terrains.

Ces dernières sont intervenues en 2023 pour un montant de 101 K€ et la clôture de cette opération d'aménagement a été votée lors du Conseil municipal du 25 septembre dernier.

Le bilan définitif du budget Thomas Edison présentait un excédent de fonctionnement de clôture de 229 K€. 128 K€ avaient déjà été reversés au budget principal en 2022, le solde, soit 101 K€ a fait l'objet d'un reversement en 2023.

3-4. Le Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

Cette autre zone d'activités, gérée également en régie municipale a été créée par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2010.

Ce budget a fait l'objet d'un transfert à GBM au 1^{er} janvier 2017. Tout comme le budget annexe ZA Thomas Edison, ce budget annexe est conservé à la Ville afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

En 2023, aucune vente n'est intervenue et aucune dépense n'a été générée.

Par conséquent, les résultats de clôture 2023 font apparaître un déficit d'investissement de 210 K€, qui demeure identique à celui constaté fin 2022. La section de fonctionnement dégage un solde nul. Ce résultat globalement déficitaire résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des

dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains). Ce déficit sera couvert par le solde positif des restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2024.

3-5. Le Budget Lotissement Montarmots

Ce lotissement à vocation d'habitat, géré lui aussi en régie municipale a été créé par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2016.

En 2023, un séquestre de 4 K€ lié à une vente de terrain a été encaissé en recette de fonctionnement et aucune dépense n'a été générée.

De ce fait, les résultats de clôture 2023 font apparaître un besoin d'autofinancement de la section d'investissement de 11 K€ et la section de fonctionnement dégage un solde nul. Ce résultat globalement déficitaire résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains). Ce déficit sera couvert par le solde positif des restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2024.

LES BALANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes, en mouvements réels et d'ordre :

- Les prévisions
- Les réalisations
- Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement
- Les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation est la suivante :

RECAPITULATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

	Prévisions	Réalizations		Restes à réaliser
		Totales	Dont rattachements	
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement				
Dépenses	98 742 985,59	70 631 773,68		26 998 588,30
Recettes	98 742 985,59	72 309 172,43		150 000,00
Fonctionnement				
Dépenses	195 536 124,85	165 415 055,73	6 351 988,48	0,00
Recettes	195 536 124,85	202 754 827,54	96 246,40	0,00
BUDGETS ANNEXES				
Investissement				
Dépenses	831 217,47	525 285,03		75 226,14
Recettes	831 217,47	448 761,35		0,00
Fonctionnement				
Dépenses	1 912 931,17	1 146 050,56	53 385,84	152 932,37
Recettes	1 912 931,17	1 335 773,17	0,00	374 117,75

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTATS GLOBAUX
BUDGET PRINCIPAL	1 677 398,75	37 339 771,81	39 017 170,56
FORETS	91 069,18	0,00	91 069,18
ZA THOMAS EDISON	0,00	0,00	0,00
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	53 592,52	189 722,61	243 315,13
ZA MADELEINE BRES	-210 477,75	0,00	-210 477,75
LOTISSEMENT MONTARMOTS	-10 707,63	0,00	-10 707,63
TOTAUX	1 600 875,07	37 529 494,42	39 130 369,49

Dans un dernier tableau, sont récapitulées les réalisations tous budgets confondus des deux derniers exercices et leurs évolutions, hors gestion active de la dette (918 000 €) et hors opérations d'ordre budgétaire (28 488 714,99 €).

RESULTATS TOUS BUDGETS CONFONDUS

	2022	2023	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'investissement	52 837 712,81	58 810 904,98	5 973 192,17	11,3
Dépenses de fonctionnement	144 423 916,43	149 489 545,03	5 065 628,60	3,5
Dépenses totales	197 261 629,24	208 300 450,01	11 038 820,77	5,6
Recettes d'investissement	52 787 408,53	54 056 115,48	1 268 706,95	2,4
Recettes de fonctionnement	184 200 342,54	193 374 704,02	9 174 361,48	5,0
Recettes totales	236 987 751,07	247 430 819,50	10 443 068,43	4,4

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Thomas Edison, Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe, et prend acte de la reprise au budget 2024 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 42

Nombre de procurations de vote : 11

Nombre de suffrages exprimés : 53

Date de la convocation : 13 juin 2024

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

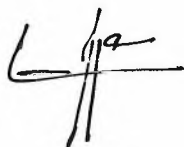
Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif de la commune. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA VILLE DE BESANCON

En 2023, la Ville s'est pleinement mobilisée, avec force, détermination et constance, pour répondre en profondeur aux besoins du quotidien, améliorer la vie des Bisontines et des Bisontins, adapter la Ville au changement climatique et développer l'attractivité, autour des 4 axes du programme municipal :

- ✓ Anticiper, adapter, agir pour le climat et le vivant, en réponse au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité,
- ✓ Faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins en activant les solidarités et la citoyenneté, par une action de proximité, en faveur de la qualité de la vie,
- ✓ Favoriser le dynamisme et la vitalité de Besançon et encourager l'économie locale,
- ✓ Impliquer les habitants et soutenir les associations bisontines.

Dans un contexte où la facture énergétique a bondi de près de 3,5 M€ entre 2021 et 2023, soit + 62 % en 2 ans, malgré le plan de sobriété mis en place dès 2022, **la Ville a clairement refusé le repli et a au contraire choisi d'accélérer encore dans la réalisation du programme municipal et dans la mise en œuvre de ses priorités.**

Avec 208,1 M€ de dépenses réalisées au total, soit 570 000 € par jour pour Besançon et ses habitants, en hausse de 11 M€ par rapport à 2022, elle a confirmé son attachement au service public, via un fonctionnement de plus de 149 M€, mais aussi son action en faveur du dynamisme et de la vitalité, par la réalisation de son grand programme d'investissement au service du Climat et de la Solidarité.

Ce sont ainsi près de 46 M€, qui ont été investis en 2023, soit 6 M€ de plus que l'année précédente, tout en se désendettant de plus de 2 M€.

Parallèlement, la Ville a fait le choix fort, et complexe dans ce contexte, de poursuivre la stabilité des taux de fiscalité, pour la douzième année consécutive.

Le Compte administratif 2023 fait le bilan chiffré de ce que chacun peut voir dans son quotidien : des engagements tenus malgré les contraintes, des avancées variées et nombreuses, des projets stratégiques comme des projets de proximité réalisés, pour une ville vivante et adaptée, qui cultive sa proximité, son dynamisme, son attractivité, et pour une ville respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

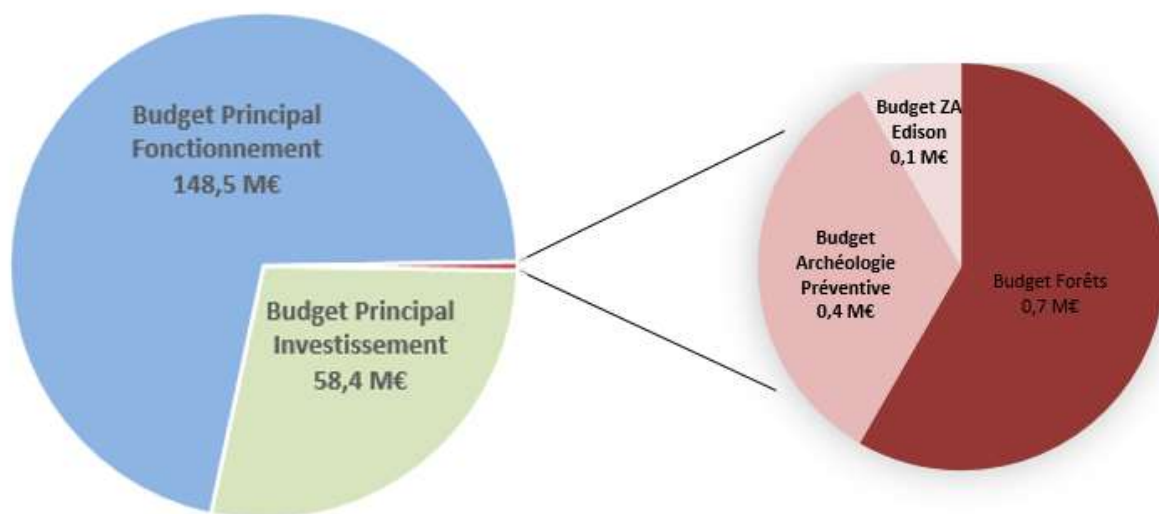
LE BUDGET GENERAL DE LA VILLE compte 5 budgets en 2023 : un budget principal et 4 budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive, 2 zones d'activités/lotissement.

Hors gestion active de la dette (équilibrée en recettes et en dépenses) et reprises de résultats, les dépenses réelles du budget général se sont élevées à 208,1 M€.

- ✓ Les dépenses d'investissement représentent près de 58,6 M€, dont principalement 44,9 M€ au titre des dépenses d'équipement et 13,5 M€ pour le remboursement de la dette en capital.
- ✓ Le fonctionnement s'établit quant à lui à 149,5 M€ et est en augmentation de + 3,5 % par rapport à 2022.

La part du budget principal s'élève à 206,9 M€ les budgets annexes représentant quant à eux 1,2 M€.

Les dépenses du budget général CA 2023 : 208,1 M€



LE BUDGET PRINCIPAL s'établit quant à lui à 58,4 M€ en investissement et à 148,5 M€ en fonctionnement.

Les dépenses d'investissement hors dette composées principalement de dépenses d'équipement s'établissent à 44,9 M€.

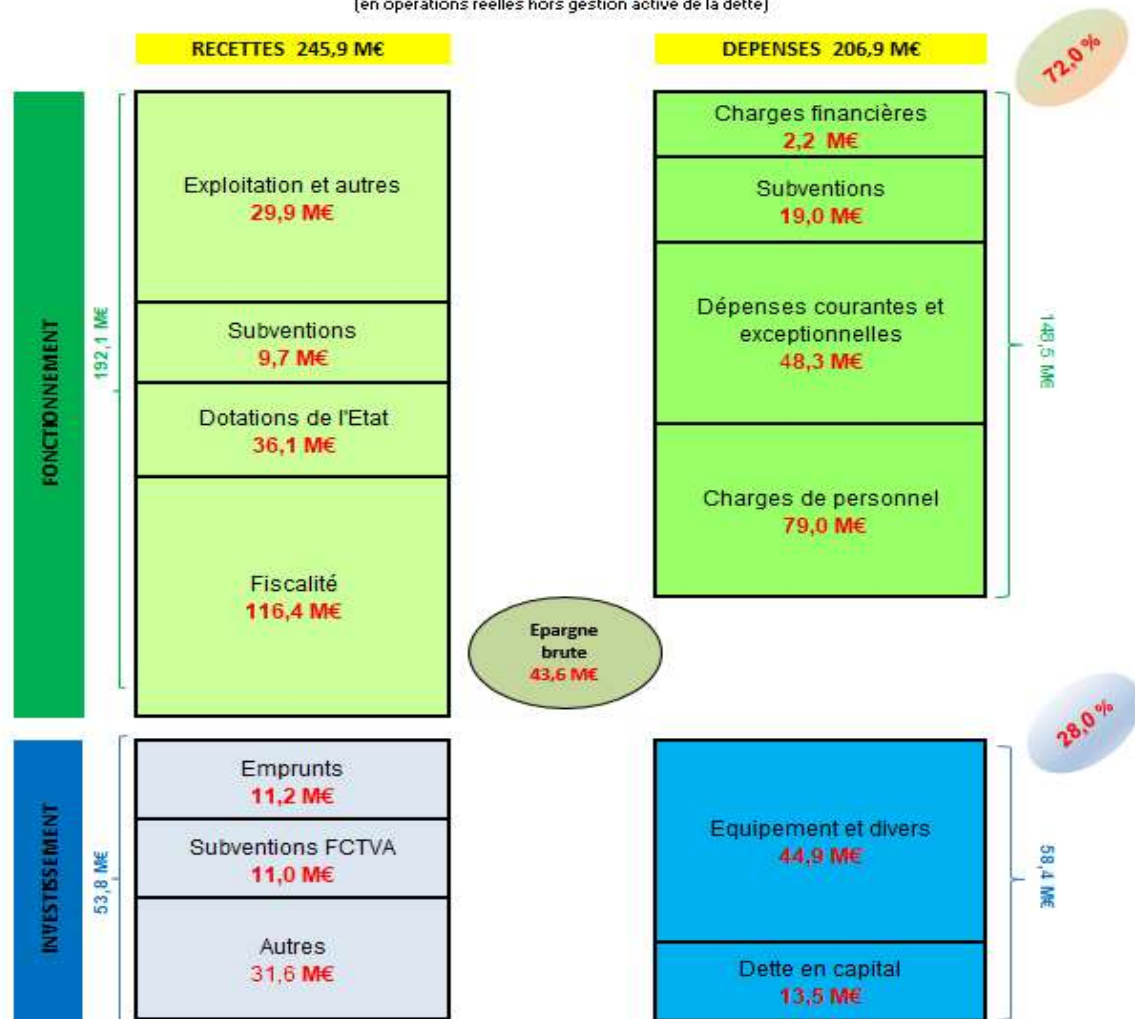
En 2023, la Ville investit ainsi 50 € de plus par habitant qu'en 2022 et 82 € de plus par habitant que sa strate en 2022, soit, rapporté au nombre total d'habitants, 10 M€ de plus que les villes équivalentes.

Cette hausse forte des dépenses d'équipement de près de 6 M€ en faveur de l'équipement est d'autant plus notable qu'elle s'est accompagnée d'un désendettement de - 2,3 M€.

Avec un recours à l'emprunt à hauteur de 11,2 M€, en diminution de 3,9 M€ par rapport à 2022, et un remboursement de capital de 13,5 M€, la Ville s'est désendettée en 2023, de 2,3 M€.

La capacité de désendettement, à 3,1 ans, reste pour sa part à un niveau bas. La Ville est moins endettée que les villes de sa strate (5,1 ans en 2022), avec une capacité de désendettement inférieure.

Compte Administratif 2023
Budget principal
(en opérations réelles hors gestion active de la dette)



L'épargne brute, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, constitue l'autofinancement de l'investissement. Elle s'élève en 2023 à près de 43,6 M€ (contre 39,5 M€ en 2022). Cette hausse s'explique par une augmentation plus importante entre les deux années des produits (+ 9,3 M€) par rapport aux charges (+ 5,2 M€).

LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10, les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits réalisés en 2023 et par rapport à la population totale 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (121 519 habitants).

Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne des 34 villes de plus de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole (source FSL : compte administratif 2022). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées d'une année, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de

trésorerie ...). L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler). La Ville ne détient que des contrats à taux fixes ou à taux variables simples classés parmi les moins risqués de la double échelle de cotation de la charte Gissler.

L'encours de dette au 31 décembre 2023 ne concerne que le budget principal et s'établit à 108 014 238,30 €.

La Ville s'est désendettée en 2023 de 2,3 M€.

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement fixées par la réglementation en vigueur. A partir de 2016, la Ville a fait le choix d'une neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **Détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les dépenses et les recettes relatives aux opérations pour comptes de tiers, notamment sous mandat (nature 45...).

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujetties à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA (comme notamment l'activité locations de salles et de locaux) qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **Les états de variation du patrimoine propre à la Ville et ceux en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens de la commune.

➤ **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état quant à lui retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT. L'encours de dette garantie au 31 décembre 2023 s'élève à 51 826 204,97 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 9,79 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement). A cette note de présentation est joint l'échéancier d'amortissement des emprunts garantis.

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (comme le produit de revalorisation de pièces métalliques lors de crémation). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel la commune détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de la commune.

➤ **La présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)**

La présentation agrégée présente les réalisations par budget ou en cumul du budget principal et des budgets annexes.

➤ **L'identification des flux croisés (1)**

L'identification des flux croisés présente par section, en recettes et en dépenses, les mouvements financiers entre la Ville et Grand Besançon Métropole

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Ces taux sont restés stables en 2023, comme depuis 2011.

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

(1) = Etats propres au Compte administratif

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	40 489	
SPL Territoire 25	1 507 947	2 177 888	1 192 067	203 527					
FONDATION PLURIEL	126 283	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072
ADDSEA	21 937	22 372	22 816	23 269	23 730	24 201	24 681	25 171	25 671
ELIAD	3 328								
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort	87 219	87 219	87 219	87 219	62 111				
Emmaus	6 913	6 900	6 886	6 873	6 861	6 848	3 010		
Fondation Arc-en-Ciel	100 652	93 672	72 981	71 296	69 611	67 947	66 240	64 554	62 869
Mutualité Française du Doubs	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	121 168	
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	11 431	10 075	10 201	10 330	10 461	10 596	10 732	10 872	11 014
Sedia	211 255	213 181	212 981	123 630	34 270	34 095	33 909		
SEM Micropolis	42 237	41 839	41 441	41 044	40 646	40 249			
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948
Adoma	104 930	80 642	80 515	74 540	74 413	74 287			
Loge.GBM	2 628 422	2 698 944	2 715 852	2 490 757	2 193 377	2 138 277	1 671 991	1 374 757	1 120 207
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	678 147	687 644	634 096	571 898	534 385	517 071	513 585	514 949	469 522
NEOLIA	1 685 556	1 027 049	1 017 714	998 596	996 653	1 000 327	1 004 039	1 007 789	1 011 579
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	181 086	183 537	184 715	185 915	187 136	188 379	174 455	175 743	177 054
ICF HABITAT NORD-EST	43 880	43 577	43 496	43 414	43 333	43 252	43 171	43 091	43 010
TOTAL GENERAL	7 700 066	7 731 452	6 679 896	5 289 222	4 633 902	4 502 441	3 902 727	3 504 775	3 047 119

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)													
SPL Territoire 25													
FONDATION PLURIEL	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	49 036				
ADDSEA	26 180	26 699	27 229	27 769	28 320	28 882	29 455	30 040	30 636	31 244			
ELIAD													
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort													
Emmaus													
Fondation Arc-en-Ciel	61 190	54 581	2 241										
Mutualité Française du Doubs													
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	11 159	11 307	11 458	11 611	9 944	8 279	8 442	8 608	8 778	8 950	9 127	9 306	
Sedia													
SEM Micropolis													
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	4 767					
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	18 286						
Adoma													
Loge.GBM	691 926	582 224	586 248	380 086	341 514	277 915	200 447	168 520	169 716	122 967	115 331	82 866	71 477
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	470 163	338 511	295 883	297 727	299 593	301 482	303 396	285 987	265 646	266 849	66 901		
NEOLIA	1 011 159	1 014 989	995 096	999 028	944 089	852 199	854 091	855 997	839 912	830 036	831 896	833 770	835 658
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	178 389	156 114	130 612	115 837	46 930	11 733							
ICF HABITAT NORD-EST	42 930	42 850	20 167	20 109	20 051	19 993	19 936						
TOTAL GENERAL	2 619 288	2 353 467	2 195 127	1 978 360	1 816 633	1 626 676	1 540 297	1 451 990	1 363 723	1 260 045	1 023 255	925 942	907 135

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	TOTAUX
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)													524 639
SPL Territoire 25													5 081 429
FONDATION PLURIEL													1 744 469
ADDSEA													500 302
ELIAD													3 328
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort													410 988
Emmaus													44 291
Fondation Arc-en-Ciel													787 834
Mutualité Française du Doubs													1 252 067
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte													212 679
Sedia													863 321
SEM Micropolis													247 455
La Maison du Peuple													135 524
Secours Populaire Français													317 513
Adoma													489 328
Loge.GBM	68 419	68 463	69 127	69 799	70 477	71 164	71 858	70 895	58 770	27 863	13 649	8 757	23 493 061
OPH du Département du Doubs - Habitat 25													8 313 434
NEOLIA	607 942	388 255	315 153	315 755	316 360	316 967	317 577	318 190	318 805	315 759	300 545	81 260	25 359 791
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon													2 277 635
ICF HABITAT NORD-EST													576 259
TOTAL GENERAL	676 361	456 718	384 280	385 554	386 838	388 131	389 435	389 085	377 575	343 623	314 193	90 017	72 635 347

VILLE DE BESANCON

**Etat des dépenses engagées non
mandatées et des recettes restant à
réaliser au 31 décembre 2023**

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2024
Budget BUDGET PRINCIPAL
Section INVESTISSEMENT
Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 023

			Imputation	Montant voté
Chap	Fct		Nature	
10	01	10226		13 280,00 €
		10226 TAXE D'AMENAGEMENT		Sous-total 13 280,00 €
10				Sous-total du chapitre 10 : 13 280,00 €
			Imputation	Montant voté
Chap	Fct		Nature	
16	01	165		1 000,00 €
		165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		Sous-total 1 000,00 €
16				Sous-total du chapitre 16 : 1 000,00 €
			Imputation	Montant voté
Chap	Fct		Nature	
20	515	2031		264 487,57 €
20	632	2031		156 703,60 €
		2031 FRAIS D'ETUDES		Sous-total 421 191,17 €
20	020	2051		50 935,43 €
20	11	2051		16 077,00 €
		2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		Sous-total 67 012,43 €
20				Sous-total du chapitre 20 : 488 203,60 €
			Imputation	Montant voté
Chap	Fct		Nature	
204	23	204112		13 100,00 €
		204112 BATIMENTS ET INSTALLATIONS		Sous-total 13 100,00 €
204	020	2041511		102 226,48 €
		2041511 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		Sous-total 102 226,48 €
204	515	2041512		170 567,00 €
204	845	2041512		580 244,00 €
		2041512 BATIMENTS ET INSTALLATIONS		Sous-total 750 811,00 €
204	338	20421		2 000,00 €
		20421 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		Sous-total 2 000,00 €
204	30	20422		50 000,00 €
204	311	20422		15 000,00 €
204	428	20422		265 000,00 €
204	515	20422		19 409,00 €
		20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS		Sous-total 349 409,00 €
204				Sous-total du chapitre 204 : 1 217 546,48 €
			Imputation	Montant voté
Chap	Fct		Nature	
21	515	2111		274 250,10 €
		2111 TERRAINS NUS		Sous-total 274 250,10 €
21	515	2112		8 592,00 €
		2112 TERRAINS DE VOIRIE		Sous-total 8 592,00 €
21	515	2115		868 674,44 €
		2115 TERRAINS BATIS		Sous-total 868 674,44 €
21	511	2121		66 261,72 €
		2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES		Sous-total 66 261,72 €
21	212	2128		480,00 €
21	348	2128		185 800,00 €
21	511	2128		17 547,65 €
		2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS		Sous-total 300 827,65 €
21	025	21316		226 538,42 €
		21316 EQUIPEMENTS DU Cimetière		Sous-total 226 538,42 €
21	020	21351		2 344 836,27 €
21	11	21351		73 736,45 €
21	211	21351		38 851,54 €
21	212	21351		63 131,26 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2024
Budget BUDGET PRINCIPAL
Section INVESTISSEMENT
Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 023

		Imputation	Montant voté
Chap	Fct	Nature	
21	213	21351	179 690,41 €
21	23	21351	9 229,59 €
21	311	21351	5 040,00 €
21	312	21351	570 495,00 €
21	313	21351	49 649,40 €
21	314	21351	547 381,96 €
21	316	21351	202 789,15 €
21	321	21351	430 417,81 €
21	322	21351	442 288,18 €
21	323	21351	289 321,32 €
21	325	21351	1 732,80 €
21	338	21351	738 376,06 €
21	348	21351	40 000,00 €
21	422	21351	158 178,05 €
21	425	21351	1 897 913,71 €
21	511	21351	332 260,54 €
21	515	21351	21 173,79 €
21	632	21351	160 634,99 €
		21351 BATIMENTS PUBLICS	Sous-total 8 597 129,28 €
21	020	2138	14 760,00 €
		2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	Sous-total 14 760,00 €
21	845	2152	2 655,00 €
21	847	2152	2 907,60 €
		2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	Sous-total 5 562,60 €
21	515	21534	2 635,92 €
		21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION	Sous-total 2 635,92 €
21	020	21538	93 567,49 €
		21538 AUTRES RESEAUX	Sous-total 93 567,49 €
21	847	215738	21 672,00 €
		215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	Sous-total 21 672,00 €
21	020	2158	236 442,41 €
21	023	2158	341,88 €
21	213	2158	1 548,35 €
21	312	2158	896,28 €
21	316	2158	710,21 €
21	322	2158	40 863,11 €
21	323	2158	1 191,72 €
21	338	2158	1 961,15 €
21	422	2158	128,33 €
21	425	2158	2 696,90 €
21	511	2158	35 335,03 €
21	722	2158	103 007,92 €
		2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	Sous-total 425 123,29 €
21	314	21611	126 740,00 €
		21611 BIENS SOUS-JACENTS	Sous-total 126 740,00 €
21	312	21621	4 424,10 €
21	313	21621	6 761,66 €
21	314	21621	47 649,40 €
		21621 BIENS SOUS-JACENTS	Sous-total 58 835,16 €
21	020	21828	738 655,16 €
		21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	Sous-total 738 655,16 €
21	212	21831	47 034,53 €
		21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	Sous-total 47 034,53 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2024
Budget BUDGET PRINCIPAL
Section INVESTISSEMENT
Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 023

		Imputation	Montant voté
Chap	Fct	Nature	
21	020	21838	37 899,01 €
21	323	21838	3 471,16 €
		21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	Sous-total 41 370,17 €
21	213	21841	5 890,37 €
		21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	Sous-total 5 890,37 €
21	020	21848	49 326,92 €
21	313	21848	14 262,55 €
21	314	21848	2 621,20 €
21	316	21848	80 878,13 €
21	338	21848	302,40 €
		21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	Sous-total 147 391,20 €
21	020	2188	10 749,24 €
21	022	2188	2 179,34 €
21	024	2188	611,28 €
21	11	2188	89 559,02 €
21	211	2188	1 708,67 €
21	212	2188	1 210,82 €
21	213	2188	1 113,99 €
21	281	2188	158 644,07 €
21	30	2188	331,51 €
21	313	2188	16 595,15 €
21	314	2188	48 502,64 €
21	317	2188	120 181,68 €
21	321	2188	4 475,81 €
21	322	2188	55 758,11 €
21	323	2188	6 557,42 €
21	338	2188	16 252,58 €
21	348	2188	25 941,68 €
21	422	2188	1 032,00 €
21	70	2188	50 863,00 €
21	722	2188	21 945,53 €
21	78	2188	804,83 €
		2188 AUTRES	Sous-total 635 046,37 €
21			Sous-total du chapitre 21 : 12 609 528,87 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2024
Budget BUDGET PRINCIPAL
Section INVESTISSEMENT
Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 023

Chap Fct		Imputation	Montant voté
		Nature	
23	511 2312		16 068,00 €
		2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	Sous-total 16 068,00 €
23	020 2313		335 759,87 €
23	024 2313		2 158,14 €
23	212 2313		4 479 299,66 €
23	213 2313		121 099,46 €
23	281 2313		146 656,41 €
23	312 2313		1 831 899,37 €
23	314 2313		54 567,00 €
23	315 2313		196 139,14 €
23	317 2313		86 883,47 €
23	321 2313		138 824,20 €
23	322 2313		101 709,95 €
23	323 2313		52 025,11 €
23	325 2313		217 572,33 €
23	338 2313		44 449,13 €
23	422 2313		364 494,69 €
23	424 2313		192 156,93 €
23	428 2313		86 964,97 €
23	515 2313		3 246 847,29 €
		2313 CONSTRUCTIONS	Sous-total 11 699 507,12 €
23	281 2315		22 075,96 €
23	515 2315		2 085,28 €
		2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	Sous-total 24 161,24 €
23	020 238		30 000,00 €
23	511 238		289 272,00 €
		238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Sous-total 319 272,00 €
23			Sous-total du chapitre 23 : 12 059 008,36 €
Chap Fct		Imputation	Montant voté
		Nature	
45811 23	4581		610 020,99 €
		4581 OPERATIONS SOUS MANDAT	Sous-total 610 020,99 €
45811			Sous-total du chapitre 45811 : 610 020,99 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT			26 998 588,30 €

sens		RECETTE		Imputation	Montant voté
Chap	Fct		Nature		
27	01	27636			150 000,00 €
			27636 CCAS ET CAISSE DES ECOLES		Sous-total 150 000,00 €
27					Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT					150 000,00 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2024
 Budget BUDGET FORETS
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 023

		Imputation	Montant voté
Chap.	Fct	Nature	
			38 197,91 €
21	2128		Sous-total 38 197,91 €
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	
			37,54 €
21	21318		Sous-total 37,54 €
	21318	AUTRES ELEVAGES PUBLICS	
			36 200,00 €
21	2151		Sous-total 36 200,00 €
	2151	RESEAUX DE VOIRIE	
			360,96 €
21	2158		Sous-total 360,96 €
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
			429,73 €
21	21848		Sous-total 429,73 €
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	
21			Sous-total du chapitre 21 : 75 226,14 €
		TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT	75 226,14 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2024
Budget	BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 023

		Imputation	Montant voté
Chap	Fct	Nature	
70	7015		210 477,75 €
	7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES		Sous-total 210 477,75 €
70			Sous-total du chapitre 70 : 210 477,75 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT			210 477,75 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2024
Budget	BUDGET LOT MONTARMOTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 023

		Imputation	Montant voté
Chap	Fct	Nature	
011	6045		34 300,00 €
		6045 ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	Sous-total 34 300,00 €
011	605		89 047,54 €
		605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	Sous-total 89 047,54 €
011	608		29 584,83 €
		608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT	Sous-total 29 584,83 €
011			Sous-total du chapitre 011 : 152 932,37 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES FONCTIONNEMENT			152 932,37 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2024
Budget	BUDGET LOT MONTARMOTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 023

		Imputation	Montant voté
Chap	Fct	Nature	
70	7015		163 640,00 €
	7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES		Sous-total 163 640,00 €
70			Sous-total du chapitre 70 : 163 640,00 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT			163 640,00 €

**RECAPITULATIF DES DEPENSES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023**

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	26 998 588,30
BUDGET FORETS	INVESTISSEMENT	75 226,14
Sous-total INVESTISSEMENT		27 073 814,44
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	152 932,37
Sous-total FONCTIONNEMENT		152 932,37
TOTAL GENERAL		27 226 746,81

Besançon, le
Madame la Maire,

11 JAN. 2024

Anne VIGNOT

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE
Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	150 000,00
	Sous-total INVESTISSEMENT	150 000,00
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	210 477,75
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	163 640,00
	Sous-total FONCTIONNEMENT	374 117,75
TOTAL GENERAL		524 117,75

Besançon, le **11 JAN. 2024**
Madame la Maire,


Anne VIGNOT

Monsieur le Chef de Service Comptable,


Thierry COLLANGE Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE